

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :  
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49  
Date de la convocation et de son affichage : 16 septembre 2020  
Date d'affichage du compte rendu : 29 septembre 2020

**L'An Deux Mille Vingt, le vingt-deux septembre** à 17h00, le conseil municipal de CHERBOURG-en-COTENTIN, dûment convoqué en date du 16 septembre 2020 par M. ARRIVÉ en qualité de Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (départ 19h38, mandataire LE POITTEVIN Lydie) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMELIN-CANAT Anne-Marie - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna (arrivée 18h51) - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h48) - RENARD Nathalie - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (départ vers 18h34, mandataire LELONG Gilles) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

FEUILLY Hervé a donné procuration à HEBERT Karine  
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie  
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à SAGET Eddy  
MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille  
RONSin Chantal a donné procuration à AMBROIS Anne  
SPAGNOL Marc a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

---

Mme Estelle HAMEL conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

**Karine Hébert** : Je souhaite faire le lien avec une délibération du conseil municipal de ce soir et de votre interview publiée dans le « C ma ville » de septembre 2020.

Dans vos propos publiés, vous nous présentez votre prévisionnel des actions concrètes et les nouveautés de votre mandat. Je cite donc : nouvelle mobilité, aménagements urbains faisant la part belle aux circulations douces, transition écologique, nouvelle solidarité, nous aurons, je n'en doute pas, l'occasion d'échanger nos points de vue sur ces différents sujets lors de prochains conseils.

Je vais pour ce soir revenir sur le 4<sup>ème</sup> point de votre interview « cela signifie quoi une ville qui protège ? ». Je n'engagerai pas le débat ce soir sur la gratuité de la mutuelle, et par ailleurs je vous rejoins sur la nécessité d'agir pour l'accès aux soins pour tous, bref, la protection par les actions sociales et solidaires.

Mais la ville qui protège les biens et les personnes, la ville qui protège ses commerçants, ses artisans, ses concitoyens par un environnement propice et agréable, je n'en ai pas vu une ligne, par un mot, ce n'est peut-être pas assez nouveau.

Alors oui, nous avons tous bien compris votre article du 16 juillet 2020 de la Presse de la Manche, que je vous cite une nouvelle fois « Cherbourg-en-Cotentin n'est pas une ville dangereuse », j'ai envie de dire « ouf », nous avons de la chance, car au regard du tableau des emplois présenté en point 44, nous pouvons apprécier la proportionnalité des emplois selon les filières, la filière sécurité pointe en position avant-dernière, devançant d'une courte tête les emplois de direction. 19 emplois, dont un chef de service et un garde champêtre qui, sauf erreur, n'exerce plus. Nous arrivons donc à 17 emplois, si nous retranchons l'effectif prévisionnel pour les congés et absences, ce qui fait environ 0,2 ETP pour 1 ETP, nous pouvons compter, au mieux, sur 14 personnes au quotidien pour environ 80.000 habitants, répartis sur 5 communes déléguées, superficie équivalente à une ville comme Rennes. Pour information, la filière culturelle, par exemple, compte 99 emplois, je ne souhaite pas, par mes propos, opposer telle ou telle filière, mais uniquement éclairer vos orientations choisies par des comparaisons chiffrées.

Monsieur le Maire, si je fais abstraction des caméras de vidéo-protection, dont nous découvrons le branchement peu efficient dans la presse d'hier, nous constatons tout de même que notre police municipale est inférieure du tiers à celle des villes comparables, on peut citer La Rochelle, 45 agents de police municipale et 15 agents de sécurité pour environ 78.000 habitants, mais j'aurais tout aussi bien pu citer des villes plus petites comme Bourg-en Bresse, Gap, Périgueux, nous retrouvons toujours la même proportionnalité. Vous comprendrez aisément que nous nous abstiendrons donc lors du vote de la délibération n°44.

De fait, Monsieur le Maire, une police municipale ne doit pas mener que des actions de répression, mais également des actions de prévention et de pédagogie, encore faut-il qu'elle en ait les moyens, moyens humains mais également moyens financiers. Pas une ligne encore aujourd'hui sur ces 69 délibérations sur ce sujet. Vous comprendrez alors aisément que nous voterons contre la délibération n°57 et les 30.000 € de rallonge financière demandée, soit un total de 88.000 € de subvention annuelle, en soutien au Point du Jour, alors qu'aucun soutien n'est envisagé dans le domaine de la prévention et de la sécurité de nos concitoyens.

Ce sera notre marque de soutien appuyée à nos policiers municipaux, mais également à tous les professionnels qui souhaiteraient bénéficier de leurs actions plus fréquentes.

**Benoit ARRIVÉ** : Merci pour ces éléments introductifs, quelques éléments de réponses assez rapides.

J'ai profité d'un point presse tout à l'heure pour revenir sur les questions d'insécurité et je vous laisserai découvrir les propos qui ont été les miens. Simplement quelques éléments pour éviter peut-être de mélanger tous les sujets.

D'abord, la police municipale à Cherbourg-en-Cotentin, conformément à mes engagements, fait l'objet d'une attention particulière du maire et de l'adjoint, Pierre-François Lejeune. A la création de Cherbourg-en-Cotentin nous avons un effectif de 12 ou 13 policiers municipaux, je m'étais engagé durant la campagne électorale à une augmentation du nombre d'agents et donc on va procéder au recrutement de 4 agents supplémentaires, ce qui nous permettra d'étendre les tranches horaires par roulement.

La police municipale s'occupe d'un certain nombre de choses, notamment les marchés, la sécurité et la sécurisation des écoles et ne s'occupe donc pas que des problèmes d'incivilité sur la voie publique. Ces 4 policiers municipaux que nous allons recruter, je l'espère assez rapidement, nous avons déjà étendu leurs horaires de travail et nous continuerons lorsque les 4 nouveaux agents seront arrivés, dans le cadre des engagements que j'avais pris.

Il n'en demeure pas moins, je vous le rappelle car vous semblez l'oublier, que cette question de sécurité et de tranquillité publique, dans la république qui est la nôtre, dans l'État régalien qui est le nôtre, est une compétence nationale et qu'il n'est pas question que la police municipale vienne suppléer ou remplacer l'État et la police nationale qui doit assumer ses obligations sur un certain nombre de sujets. Nous avons aujourd'hui d'excellents rapports avec la police nationale, nous travaillons bien, chacun dans notre rôle, mais la protection la nuit, par exemple, relève de la compétence de l'État. J'ai donc interpellé le Ministre de l'Intérieur sur deux sujets : l'augmentation des effectifs de notre police nationale la nuit et la nomination d'un commissaire, poste qui reste toujours vacant. J'ai reçu un courrier hier me disant qu'il prenait à cœur ces préoccupations et j'espère que l'intention sera suivie d'effet, et que nous aurons rapidement un commissaire, ne serait-ce que par respect pour les hommes et les femmes qui travaillent au commissariat.

Nous sommes sur le sujet, la police municipale est très mobilisée depuis le déconfinement puisqu'à Cherbourg-en-Cotentin, comme partout en France, nous avons une augmentation des incivilités, liée bien souvent à la consommation excessive d'alcool. La police municipale est en permanence sur le terrain, proche des commerçants, qui me le confirment lorsque je vais à leur rencontre. Il y a aussi un travail avec le secteur associatif pour accompagner celles et ceux qui peuvent commettre des troubles dans la ville. Je ne voudrais pas que le conseil municipal pense que la police municipale va régler toutes les difficultés, c'est un partenariat association, police municipale et police nationale qui vise à régler les désordres.

Malgré tout Cherbourg-en-Cotentin reste, et les chiffres le prouvent, une des villes les plus sûres de France. Il ne faut pas nier les difficultés actuelles mais je ne voudrais pas non plus que l'on mette la barre sur un mauvais équilibre, qu'on laisse croire qu'en quelques semaines Cherbourg-en-Cotentin soit devenue une ville peu sûre. Il y a des difficultés à surmonter, comme partout en France, le confinement et le déconfinement ont eu des effets, mais nous sommes sur le métier, avec nos prérogatives et rien que nos prérogatives. Le travail doit se faire en collaboration avec l'État, dont c'est la charge, la police nationale et le tissu associatif que l'on accompagne dans ses démarches.

**Pierre-François LEJEUNE** : Pour compléter, il va y avoir à terme 20 policiers municipaux et un agent administratif, donc c'est quatre agents supplémentaires, conformément aux engagements du programme des dernières échéances électorales.

Vous avez parlé de la prévention, mais comme il faut avoir deux pieds, nous travaillons autour de la prévention et de la sécurité. Il y a eu une action cet été dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Nous avons mis cette action en avant, c'était une déambulation, en partenariat avec une mutuelle étudiante, la LMDE, où plusieurs équipes sont intervenues le vendredi et samedi soir pour sensibiliser le jeune public sur la question des addictions, de l'alcool et de la prévention autour de la sécurité routière. C'est sur cet équilibre-là que nous souhaitons mener des actions et nous sommes pleinement mobilisés.

Je tiens à rendre hommage aux policiers municipaux qui pendant le confinement ont été mobilisés puisqu'ils étaient en première ligne, en lien avec la police nationale, pour surveiller et contrôler que le confinement était bien respecté.

**Barzin VIEL-BONYADI** : C'est le premier conseil de la rentrée, le temps de la campagne et de l'installation de l'équipe municipale est bien derrière nous, il s'agit maintenant d'agir pour le quotidien de nos concitoyens et c'est en ce sens que nous, membres de la Coopérative Citoyenne avons été élus, pour défendre l'exigence écologique, sociale et démocratique, de vrais sujets. C'est une ambition que vous dites partager également, quel meilleur service pourrions-nous vous rendre, ainsi qu'à nos concitoyens, que de nous assurer que vous soyez à la hauteur de cette ambition ?

A ce titre, j'ai quelques remarques sur des sujets d'actualité. Le premier concerne la mobilité. La semaine dernière était la semaine de la mobilité, l'annonce a été faite du co-financement par l'État de pistes cyclables, le long des voies dédiées au bus nouvelle génération. On peut se réjouir qu'il y ait des pistes « en dur », mais toujours est-il que ces pistes sont prévues pour septembre 2023. La question est, que fait-on entre temps ?

On sait que c'est maintenant qu'il faut agir, que l'on a besoin de pistes, le nombre de cyclistes en ville a fortement augmenté. Qu'attendons-nous pour proposer des équipements, ne serait-ce que provisoires ? La question est de faire quelque chose, nous pouvons en proposer pour circuler en toute sécurité, faut-il un accident pour réagir ?

Partout en France on a vu des pistes fleurir depuis la crise du coronavirus, à Cherbourg on a vu simplement un bout de piste cyclable sur le boulevard de l'Atlantique, qui n'est connecté à rien. Je voudrais savoir ce qui est prévu dans les prochains mois ou si nous devons attendre 3 ans pour rouler en sécurité sur quelques grands axes ? Nos vélos auront le temps de rouiller. Monsieur Catherine, si vous souhaitez co-construire en termes de mobilité cycliste avec les concitoyens et avec les élus de la Coopérative Citoyenne vous savez où nous trouver.

Deuxième sujet qui touche à la préservation des sols. Question importante, non seulement pour notre territoire mais également pour nos concitoyens. C'est une préoccupation que vous semblez partager tous au sein de ce conseil municipal. J'en veux pour preuve cette réunion du conseil territorial de jeudi dernier où les membres de Cherbourg-en-Cotentin qui y siègent ont évoqué la préservation des sols et se sont tous émus de cette question, c'était un réel moment de grâce.

Malgré cela je regrette de ne pas vous avoir entendu vous é mouvoir sur les futurs travaux prévus route du Becquet. On sait que c'est une décision qui a été prise lors d'un mandat précédent, mais en termes de volonté politique il est toujours possible de revenir sur ce genre de décision. Ce sont des terres qui sont parfaitement cultivables, une zone qui a été reconnue par les acteurs économiques, d'Intérêt Économique. Moi je la qualifierais de zone reconnue d'Intérêt Écologique. Comment sera menée l'ambition en termes de préservation des sols pendant ce mandat ?

Enfin, comment ne pas finir cette intervention sans parler de la 5G qui est une question extrêmement importante et comment ne pas demander un moratoire, comme le demandent beaucoup d'élus locaux depuis maintenant quelques jours. Loin d'être rétrograde, loin d'être des conservateurs, je souhaite simplement souligner que cette technologie pose beaucoup de questions, notamment en matière d'écologie. C'est une technologie qui devrait provoquer une explosion de la consommation de données avec beaucoup de conséquences en termes d'écologie, en termes de consommation d'énergie et d'équipements. C'est également une question qui touche au contrôle de nos données personnelles, c'est également un enjeu de souveraineté et le moratoire permettra de se consacrer au déploiement des technologies actuelles, partout sur le territoire. Je pense à la 4G, à la fibre, c'est aussi ça l'égalité entre territoires et entre habitants et le moratoire permettra également d'engager un débat démocratique sur la question et faire en sorte que chaque citoyen puisse s'emparer du sujet et de choisir en connaissance de cause.

C'est en ce sens qu'a été formulée cette proposition par la convention citoyenne au début de l'été, on ne peut que regretter la réaction du chef de l'État qui qualifie « d'amish » celles et ceux qui soutiennent cette proposition. J'ai l'impression que pour lui la convention citoyenne ne serait qu'un élément marketing et qui maintenant gêne l'exécutif, alors que cette convention a pris toute sa place dans le débat public.

J'aimerais avoir des réponses sur ces trois éléments.

**Benoit ARRIVÉ** : je voudrais profiter de votre intervention pour faire un rappel au règlement intérieur (vous l'avez reçu je crois), c'est le même depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin. Je voudrais rappeler aux uns et aux autres que les interventions en début de conseil doivent concerner le conseil municipal, c'est ce qu'on appelle les « interventions liminaires », que les autres sujets sont abordés en fin de conseil, conformément au règlement intérieur, en « questions diverses », qui peuvent éventuellement être soumises au vote, lorsqu'il s'agit de motions. J'en profite pour vous dire qu'à la fin du conseil le groupe majoritaire aura un débat à poser.

Je laisse donc la parole à Monsieur CATHERINE qui vous répondra, uniquement sur la question de la mobilité. Pour les autres conseils je vous inviterai à respecter le règlement intérieur et à nous transmettre vos questions par écrit dans les délais légaux et vous dire que l'on abordera ces questions en fin de conseil et pas en propos liminaires.

**Arnaud CATHERINE** : Tout d'abord je voudrais apporter une précision, il existe un réseau de pistes cyclables sur Cherbourg-en-Cotentin, il est plutôt robuste et bien structuré, mais il présente un certain nombre de discontinuités, cela a été l'un des sujets de la campagne des élections municipales. Nous allons y travailler comme nous avons pris cet engagement, mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, surtout en matière de mobilité.

Nous avons hier, avec l'ensemble de l'exécutif, une journée entièrement consacrée aux mobilités, nous avons évoqué la question du vélo, mais pas que, nous sommes actuellement en train de travailler à l'échelle du Cotentin à un « réseau Cotentin », à une offre de mobilité globale à l'échelle du Cotentin.

Durant le confinement, ou juste après, nous avons aménagé, via l'urbanisme tactique, un certain nombre de voies pour les vélos ou d'aménagements pour les vélos, certains ont fait l'objet de critiques, d'ailleurs de la part de votre groupe, ils avaient été faits un peu précipitamment, dont acte.

Je suis d'accord de prendre le temps, je suis d'accord aussi d'assumer les choses, nous avons un plan qui va s'engager sur les 6 prochaines années. Il faudra accepter qu'en matière de mobilité, qu'il s'agisse du vélo, qu'il s'agisse du bus, qu'il s'agisse de l'autocar, qu'il s'agisse de n'importe quel autre moyen de transport, il faudra accepter un délai d'inertie. Il y a nécessité de travailler les choses dans le bon ordre, de mener les études à leur terme, de co-construire.

Co-construire cela signifie de mettre en place des comités, de dialoguer avec les associations, de dialoguer avec les citoyens, de dialoguer avec les techniciens et tout cela demande du temps. On ne peut pas d'un côté vouloir co-construire, d'un côté vouloir dialoguer et de l'autre côté que tout se fasse en un instant. Quand tout se fait en un instant on nous renvoie l'absence de dialogue et l'absence de co-construction. Il faudra prendre le temps et accepter que pendant deux ans minimum les aménagements ne soient pas parfaits sur Cherbourg-en-Cotentin, comme dans le Cotentin, qu'il s'agisse du vélo comme du reste.

Sur les projets, nous en avons beaucoup, le comité des mobilités alternatives va devoir se prononcer sur un grand nombre de projets d'importance. Il y aura la question de la voie du Homet, du réseau haute fréquence sur Cherbourg-en-Cotentin, avec le pôle d'échange multimodal, avec toutes les liaisons douces qui vont suivre les tracés du réseau haute fréquence sur Cherbourg-en-Cotentin, avec aussi la marque « Mobilité Cotentin », avec la maison du vélo,... tout un tas de projet qui vont nous amener à travailler durant les 6 ans qui viennent.

**Sonia KRIMI** : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole en début de ce conseil, votre demande sera respectée scrupuleusement lors des prochains conseils.

Notre groupe souhaite faire deux interventions, l'une n'a pas pour vocation de lancer un débat au sein de ce conseil, l'autre, en revanche, nécessitera des engagements forts de votre majorité.

Depuis notre dernier conseil municipal, le Gouvernement Castex a mis en place un plan d'investissement sans précédent et unique en Europe, on parle aujourd'hui de 100 milliard d'euros, dont 30 milliards rien que pour l'écologie. Ce plan de relance va permettre aux collectivités locales d'investir dans les secteurs de la mobilité douce, de la transition écologique et par ce biais permettre aux collectivités d'investir dans les équipements publics. Nous proposons de s'inscrire pleinement dans cette démarche en apportant notre soutien et nos compétences, et elles sont nombreuses à Cherbourg-en-Cotentin.

Ainsi, nous appelons de nos vœux la mise en place très rapide d'un atelier d'urbanisme citoyen, cet atelier permettant ainsi à la population de flécher les dossiers prioritaires, tels que la rénovation de la résidence Jean Levallois, l'étude de la faisabilité d'un parking souterrain place Divette, permettant de végétaliser la place actuelle.

Notre seconde intervention sera sur le champ de la sécurité en centre-ville. Vous avez apporté quelques réponses, mais nous souhaitons quand même remonter quelques revendications. Lors de notre dernier conseil municipal j'ai lu que vous aviez dit, qu'en gros, tout allait bien. La vision des citoyens qui sont venus à notre rencontre ces derniers jours n'est pas la même. Vous le savez, je partage vos valeurs, et nous n'appellerons pas la mise en place d'une vidéo-surveillance globale dans notre ville. Malgré tout, nous ne pouvons plus laisser nos concitoyens dans le doute permanent ou la crainte de se faire agresser.

Monsieur le Maire, laissez-nous vous rappeler la pyramide de délinquance à laquelle Cherbourg-en-Cotentin fait face depuis quelques mois : agression verbale, bousculade de personne âgée et vulnérable, consommation d'alcool, vol à la tire, départ de feu, bagarre, trafic et vente de stupéfiants dans les rues piétonnes de Cherbourg, agression physique et tentative de viol, viol, blessure à l'arme blanche et malheureusement meurtre.

Oui d'ailleurs, d'autres villes, comme vous le rappelez assez souvent, connaissent plus de délinquance au quotidien, mais notre ville qui connaissait une certaine tranquillité, commence à basculer du mauvais côté. Nous ne noircissons pas le tableau, notre intervention n'est que le reflet des propos de nos concitoyens et de la presse locale comme en témoignent deux exemples : Ouest France du 16 juillet avec un titre « Comment ne pas devenir parano en apprenant chaque jour ou presque les actes criminels en progression sur Cherbourg », Actu.fr du 6 septembre « Victimes d'agressions, deux jeunes décident de quitter Cherbourg pour retrouver goût à la vie ». Ce sujet n'est pas la quadrature du cercle, il y a forcément une solution à trouver ensemble et vous avez déjà commencé à apporter des réponses. La période du COVID-19 que nous vivons a accéléré certainement ce phénomène, mais a aussi révélé que certaines personnes ne respectent pas les règles.

Je finis par rappeler deux points : le port du masque en ville, 20 % des personnes aujourd'hui ne le portent pas, malgré l'arrêté municipal en vigueur. Autre arrêté municipal en vigueur, l'interdiction de consommation d'alcool en centre-ville qui ne semble pas avoir d'effet sur certains de nos habitants.

Comme nous l'avons dit, et je le répète, nous ne sommes pas pour le déploiement massif de la vidéo-surveillance, il faut cibler les endroits nécessaires.

Je rappelle juste que sous Sarkozy il y a eu 13.000 suppressions de postes, répartis équitablement entre la Gendarmerie et la Police. Sous Hollande, il faut lui rendre cela, il y a eu 9.000 créations de postes et sous Macron il y aura, jusqu'en 2022, 10.0000 créations de postes.

Je finis en vous disant que vous avez détaillé beaucoup de nos points, mais notre groupe veut s'inscrire encore une fois dans un travail en commun. Donc, vous avez détaillé ce que vous souhaitez faire, ce que vous avez déjà mis en place, mais nous voulons avoir un audit, à chaque conseil, sur les moyens mis en place et surtout les retours d'expérience.

**Benoît ARRIVÉ** : Comme j'ai dit à votre prédécesseur, je crois qu'il serait bon pour les prochains conseils de respecter les ordres du jour et le règlement intérieur de notre collectivité. Monsieur LEJAMTEL va vous répondre sur les questions qui relèvent de sa délégation.

Sur la sécurité, vous êtes députée de la majorité, plutôt que des interventions en conseil, je compte sur vous pour mobiliser le Ministre de l'Intérieur et mobiliser l'État, et rappeler à l'État ses prérogatives. Le côté régalien de la protection des françaises et des français, je vous le rappelle, c'est la police nationale, c'est l'État et ce n'est pas la police municipale. Je sais que votre gouvernement a une fâcheuse tendance, progressivement, à transférer un certain nombre de compétences sur les collectivités sans leur assurer la ressource. C'est un autre débat, je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais je compte sur vous, puisque vous êtes de la majorité pour nous aider, collectivement, à solliciter le Ministre de l'Intérieur, à la fois pour une augmentation des effectifs de la police nationale, notamment la nuit, car cela me paraît insuffisant au vu de la problématique, mais aussi pour obtenir le commissaire. Je crois que vous devriez vous battre là-dessus. Encore une fois, je vous le redis, ce n'est pas à la police municipale d'assurer le rôle de la police nationale. Je n'ai jamais dit que tout allait bien, je n'ai jamais nié les problématiques qui sont les nôtres, notre ville connaît aujourd'hui des problématiques qu'elle ne connaissait pas par le passé. Pour autant, nous ne sommes pas au niveau de ce qui peut se passer ailleurs, mais je ne voudrais pas que l'on se trompe de débat. Certains domaines relèvent de la compétence municipale et de la police municipale, nous allons augmenter les effectifs, tout à l'heure Pierre-François LEJEUNE a salué le travail qui est fait, mais je vous redis, avec force, qu'un certain nombre de problématiques aujourd'hui relèvent de l'État dans les fonctions de sécurité qu'il doit à la population. Je compte sur vous en tant que parlementaire pour nous accompagner et nous aider.

Sur le fonctionnement des échanges que nous aurons, un conseil municipal reste un conseil municipal, nous parlerons tout à l'heure des commissions. C'est le travail des commissions de préparer les débats stratégiques. Il y aura 5 commissions et je souhaite qu'elles soient présidées par des gens qui ne sont pas forcément adjoints pour animer les commissions un peu plus que ce que l'on a connu par le passé. Je pense que le Président de l'agglomération va faire la même chose avec la volonté de dynamiser le travail des commissions. Le travail préparatoire se fera en commission et non plus en conseil municipal.

**Ralph LEJAMTEL** : Pour répondre à Madame KRIMI, un élément de départ, je crois que l'appréciation globale portée sur le plan de relance mérite juste une petite précision. La réduction par deux de l'impôt de production des entreprises et la réduction par deux de l'impôt foncier des entreprises, à savoir la cotisation foncière d'entreprise ou l'impôt foncier qu'acquittent les entreprises auprès des collectivités territoriales, n'est certainement pas un bon signal puisqu'en réalité elle coupe, ou elle réduit considérablement, le lien entre ces entreprises et le territoire sur lequel elles sont. Or, ce sont bien des entreprises qui ont besoin d'infrastructures, de jeunes, d'une vitalité et le fait d'envoyer ce signal est une mauvaise chose. C'est en réalité une recentralisation qui est en place et même si ce sont des impôts qui ont vocation à être compensés, ces impôts de production relevaient de la responsabilité environnementale et sociale d'un certain nombre d'entreprises qui avaient la capacité à continuer à faire face à ces impôts. D'une certaine manière c'est un cadeau qui leur est fait sans aucune démarche de planification écologique. Là où est le souci c'est que les 40 % qui sont prévus dans le cadre d'une contractualisation avec l'Europe se fait avec toujours le même schéma de réforme structurelle en particulier sur la réforme des retraites ou la demande de baisse des dépenses publiques, ce qui est une façon supplémentaire de réduire le lien social, de réduire les solidarités et donc d'accroître les difficultés et le vivre ensemble.

Sur la question que vous posez sur les ateliers publics d'urbanisme, qui est en effet un des engagements de la liste majoritaire de ce mandat, les réflexions sont entamées sur cet atelier qui a été largement présenté pendant la campagne. C'est un atelier qui va se mettre en place assez rapidement, qui permettra de proposer un certain nombre de conseils sur les différents aménagements urbains à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. Cet atelier s'appuiera sur un certain nombre de spécialités d'architecture, d'urbanisme, de paysagisme, un certain nombre de personnalités extérieures qui peuvent apporter des regards complémentaires à ce qu'est le travail des services de l'urbanisme de Cherbourg-en-Cotentin, des services de l'environnement. Nous nous sommes engagés à mettre en place un atelier qui sera un atelier conseil, un atelier d'aide à la décision et un atelier qui permettra sur certains sujets de fond, les mobilités, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui va être un outil important de la planification de la transition écologique, de l'aménagement du territoire en matière d'habitation, la façon dont les gens vont pouvoir s'installer, où ils vont s'installer, avec quel type de logement etc... Cet outil a effectivement vocation à porter un regard sur ce que peut être l'avenir en termes d'urbanisme de Cherbourg-en-Cotentin.

Je fais une extension sur les propos Monsieur VIEL-BONYADI s'agissant de la nécessité de préserver les sols et il y a une démarche de gestion différenciée des sols qui est en cours au niveau de la ville et qui est portée par les services de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. C'est un outil complémentaire, puisque c'est en réalité toute une stratégie foncière sur laquelle la collectivité est en train de travailler. Dans la mesure où nous sommes sur une nouvelle échelle, qui est celle de Cherbourg-en-Cotentin, d'une certaine manière il est évident qu'il faut que l'on articule la vitalité démographique, la vitalité économique et les nécessités de transition écologique qui ne doivent pas être un supplément d'âme ou quelque chose laissé de côté. Ce n'est absolument pas la volonté politique de cette majorité et d'une certaine manière, par rapport à ces outils au fur et à mesure qu'ils vont se mettre en place, j'espère que l'on pourra voir la plus-value qu'ils permettent sur ces enjeux qui sont des enjeux de première importance.

## **1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2 - CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES D'ÉTUDE**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Afin de faciliter l'instruction des dossiers municipaux, il est proposé de créer cinq commissions permanentes d'études.

Ces commissions permanentes d'études, constituées pour la durée du mandat, seraient les suivantes :

<b>Commission n°1</b>	Finances – Commande publique – Administration générale – Ressources humaines – Immobilier – Bâtiments
<b>Commission n°2</b>	Éducation – Petite enfance – Université – Jeunesse – Vie associative – Sports
<b>Commission n°3</b>	Urbanisme – Logement – Cadre de vie – Environnement – Politique de la ville – Déplacements – Sécurité – Voirie
<b>Commission n°4</b>	Culture – Patrimoine – Relations internationales – Économie – Commerce et artisanat – Tourisme – Communication – Événementiel
<b>Commission n°5</b>	Affaires sociales – Solidarité – Santé – Relations aux citoyens – Lutte contre les discriminations

La composition des commissions est jointe en annexe 1.

**Benoit ARRIVÉ** : Cinq commissions, c'est le bon format pour nous permettre de travailler correctement. Je vous rappelle que les commissions se réunissent légalement pour préparer les conseils mais je souhaite que l'on profite du nouveau mandat, de la phase 2 de Cherbourg-en-Cotentin, pour optimiser, dynamiser le travail des commissions. Que les commissions continuent bien évidemment à préparer le conseil, parce que c'est la loi, mais je souhaite que les commissions puissent être proactives, forces de propositions sur un certain nombre de sujets. Que les commissions puissent s'emparer de sujets d'avenir, pas forcément de sujets sur lesquels on travaille à l'instant T, mais qu'elles travaillent aussi en avance de phase sur un certain nombre de sujets pour mettre en place le programme pour lequel nous avons été élus, et puis bien sûr, échanger avec les groupes d'opposition et, lorsque l'on pourra, trouver un accord sur un certain nombre de stratégies.

Je voudrais vous dire que j'ai aussi fait le choix de faire présider certaines de ces commissions par des gens expérimentés dans leur domaine, par forcément Maires Adjointes. Je voulais vous informer que Didier PERRIER présidera la commission n°2 et Emmanuel VASSAL présidera la commission n°4.

**Nathalie RENARD** : Dans la liste déposée sur table, on retrouve les participants et les dates de réunion des commissions. Je suis dans la commission n°1 et dans la commission n°4, il me faudra faire un choix car les deux commissions sont le lundi précédant le conseil. Il n'y a pas compatibilité pour assister aux réunions des commissions.

**Benoit ARRIVÉ** : On doit réussir à tout faire sur deux jours, il faut choisir en fonction de l'ordre du jour. Je souhaite également que les commissions puissent se réunir à d'autres moments que pour préparer les conseils et donc cela vous permettra de vous inscrire dans le travail que fera la commission n°4 par exemple.

Je souhaite que les commissions soient en capacité d'auditionner des personnalités extérieures, en fonction de leur domaine de compétences, pour pouvoir faire travailler l'ensemble des conseillers municipaux sur un certain nombre de sujets. On parlait tout à l'heure de mobilité, ce sera un sujet important du mandat, on parlait d'urbanisme, Ralph LEJAMTEL a été précis dans sa réponse. Je souhaite véritablement que les commissions puissent s'emparer des sujets et que l'on travaille de façon posée et opérationnelle. Je compte aussi sur vous pour participer aux commissions, puisque c'est vous qui allez les faire vivre, on a donc besoin de l'engagement de chaque conseiller municipal.

**17h52**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**



### **3 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU CDAS 50**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

La mairie de Cherbourg-en-Cotentin adhère au CDAS 50 (Comité Départemental d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales), qui est un organisme de portée départementale ayant pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

L'assemblée générale du CDAS 50 se compose d'un représentant élu par collectivité adhérente, pour la durée du mandat municipal.

Le conseil municipal a désigné Madame Agnès TAVARD en tant que représentant titulaire et Madame Anne AMBROIS en tant que représentant suppléant.

**17h53**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

### **4 - COMITÉ DE SUIVI LOCAL DES CARRIÈRES DE CHERBOURG ET DU COTENTIN**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le comité de suivi local des carrières de Cherbourg et du Cotentin est placé sous l'égide du Sous-Préfet de Cherbourg sur sollicitation des villes de Cherbourg-Octeville et de La Glacerie. Les riverains des rues Armand Levéel, Lefèvre et Toulorge (Cherbourg-Octeville), et du lotissement des Terres Feuillies (La Glacerie) sur une requête de ces collectivités, ont été intégrés à cette instance afin d'examiner tout problème induit par les tirs de mines sur le site des carrières dans le cadre de leur activités d'exploitation.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Ralph LEJAMTEL et Monsieur Sébastien FAGNEN au titre de la représentation du conseil municipal au sein du comité de suivi local des Carrières de Cherbourg et du Cotentin, dont l'activité s'exerce sur les territoires des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et de La Glacerie.

Monsieur le Maire se chargera de solliciter des représentants des riverains de ces deux territoires pour siéger au sein de ce comité.

**17h56**      Votants : **54**

Pour : **51**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

### **5 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est également consultée pour avis obligatoirement sur tout projet de délégation de service public et de création de régie dotée de l'autonomie financière avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales prévues par l'article L.1411-4 du CGCT ainsi que tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du CGCT.

La commission consultative sera amenée à traiter notamment des services publics suivants :

- la distribution du gaz et d'électricité,
- le réseau de chaleur du quartier des Provinces sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville,
- l'exploitation des jeux du casino,

- la fourrière automobile « Société Assistance Dépannage Cherbourg » sur la commune déléguée de Tourlaville,
- le port de Querqueville,
- les gîtes de la manufacture
- la Rolex Fastnet Race.

Le conseil municipal :

- a désigné les représentants d'associations locales :
  - M. le Président de l'AFAC ou son représentant,
  - M. le Président de l'UFC « Que Choisir » ou son représentant,
  - M. le Président de l'UDAF ou son représentant,
  - M. le Président de l'INCOSA CGT ou son représentant,
  - M. le Président de l'ASSECO CFDT ou son représentant,
  - M. le Président de l'AFOC (FO) ou son représentant,
  - M. le Président de l'association consommation logement et cadre de vie ou son représentant,
  - M. le Président de l'union départementale de la Manche CLCV-UD50 ou son représentant.
- a désigné neuf membres titulaires et cinq suppléants pour siéger au sein de cette instance :

Membres titulaires	Membres suppléants
Sébastien FAGNEN	Chantal RONSIN
Nathalie RENARD	Noureddine BOUSSELMAME
Karine HUREL	Florence AMIOT
Karine DUVAL	Bertrand HULIN
Sylvie LAINÉ	Sandrine TARIN
Pierre-François LEJEUNE	
Didier PERRIER	
Hervé FEUILLY	
Gérard DUFILS	

**17h57**    Votants : **54**

Pour : **53**    Contre : **0**    Abstentions : **1**    NPPV : **0**

#### **6 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À LA COMMISSION DE SUIVI**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

L'exploitation du Casino fait l'objet d'une délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2031. Cette délégation a été attribuée à la SAS Casino de Cherbourg appartenant au groupe COGIT.

Le contrat a été modifié par avenant n°1, dont la signature a été autorisée lors du conseil municipal du 27 juin 2018, afin de supprimer, à la demande de la direction générale des finances publiques, l'article relatif au prélèvement communal complémentaire et créer une contribution au développement touristique.

La convention de délégation de service public prévoit dans son article 21 l'institution d'une commission de suivi comprenant :

- deux représentants de la collectivité, dont un représentant chargé du contrôle de gestion
- deux représentants du délégataire

La commission peut faire appel à un expert indépendant sur les questions notamment techniques. La commission est une instance de consultation et de concertation. Elle peut être sollicitée sur toute question relative à l'exécution de la convention, et notamment :

- les manifestations et animations culturelles,

- l'accessibilité du casino pour les clients,
- la liste des associations situées sur la commune de Cherbourg subventionnées par le délégataire,
- les autres questions de nature à renforcer l'attractivité du casino et de la commune et à assurer la bonne exécution de la convention.

Le conseil municipal a désigné deux représentants Monsieur Sébastien FAGNEN au sein de cette commission, et Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN en tant que représentant chargé du contrôle de gestion.

**17h58**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

## **7 - COMITÉ CONSULTATIF DES RELATIONS INTERNATIONALES - DÉSIGNATION DES MEMBRES ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Dans le cadre du nouveau mandat municipal, le Comité Consultatif des Relations internationales (CCRi) est renouvelé pour mettre en œuvre l'ouverture internationale à Cherbourg-en-Cotentin.

Les objectifs du CCRi sont de promouvoir la mobilité des jeunes et l'attractivité du territoire en favorisant le rayonnement international et les échanges internationaux. La stratégie à l'international est concertée et développée avec les acteurs du territoire et au travers des coopérations instituées, au Sénégal et en Australie, ou des jumelages historiques, en Allemagne et en Angleterre, ou encore au travers de partenariats basés sur des projets plus ponctuels.

Il est prévu d'ouvrir le CCRi à dix élus municipaux et neuf personnalités extérieures qualifiées à l'international. Différentes personnes et structures partenaires sont pressenties pour y participer et plusieurs membres au cours du mandat précédent ont manifesté leur intérêt.

Le conseil municipal a désigné :

- Anna PIC, maire adjointe aux relations internationales,
- Dominique HÉBERT, maire adjoint à l'éducation, suppléé par Didier PERRIER, conseiller municipal
- Anne AMBROIS, maire adjointe à la jeunesse,
- Claudine SOURISSE, maire adjointe aux sports,
- Bertrand LEFRANC, maire adjoint aux espaces verts,
- Catherine GENTILE, maire adjointe à la culture, suppléé par Emmanuel VASSAL, conseiller municipal,
- Chantal RONSIN, conseillère municipale déléguée à la ruralité,
- David MARGUERITTE, ou son représentant du groupe Cercle du Cotentin,
- Barzin VIEL-BONYADI, ou son représentant du groupe la Coopérative Citoyenne,
- Sonia KRIMI, ou son représentant du groupe Citoyens dans la ville.

**Barzin VIEL-BONYADI** : Une question très rapide à l'attention de Madame PIC au sujet du comité, auquel j'aurai le plaisir de faire partie. Je me questionne sur l'absence de la Macédoine du Nord de la liste de partenariats dans cette délibération alors qu'il y avait auparavant un partenariat de coopération décentralisée entre Cherbourg-Octeville et la ville de Vélès. On sait que la région Normandie est, a minima, co-responsable de l'affaiblissement de ce partenariat, mais j'aimerais connaître les raisons de la disparition de celui-ci ?

J'aimerais aussi expliquer l'importance de cette coopération, la Macédoine du Nord a entamé des négociations d'adhésion à l'Union Européenne il y a quelques mois, le gouvernement français a mis fin à son blocage, qui était assez inexplicable. C'est un pays de deux millions d'habitants qui continue tant bien que mal son travail de réforme en matière de démocratie, de lutte contre la corruption, pour l'État de droit, mais aussi en matière de droits humains, malgré les interventions des puissances extérieures. Nous faisons plus que jamais partie de la même communauté de destin avec la Macédoine du Nord et donc le partenariat entre Cherbourg et Vélès prendrait aujourd'hui tout son sens.

**Benoit ARRIVÉ** : Madame PIC étant absente, je laisse Madame GENTILE vous répondre.

**Catherine GENTILE** : Je ne peux pas donner l'explication parce que ce n'est pas moi qui suis les dossiers, la seule chose que je peux vous dire c'est qu'il y a eu un échange entre lycéens du Lycée Tocqueville et lycéens de Macédoine. Lorsque nous avons fait le bilan de cette rencontre avec les enseignants qui avaient animé cet échange, ils avaient exprimé leur déception devant la pauvreté des échanges qui avaient eu lieu entre les enseignants, qui étaient très peu motivés et qui préféraient plutôt aller faire des courses que travailler avec leurs élèves. Il y avait eu toute une série de choses négatives et je sais que le bilan n'avait pas été bon. C'est tout ce que je peux vous dire.

**Benoit ARRIVÉ** : On va demander à Madame PIC de vous apporter des réponses complémentaires.

**18h02**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

### **8 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ÉCOLES**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le conseil municipal a désigné les représentants municipaux dans les conseils d'écoles, tels qu'ils sont proposés dans les tableaux ci-dessous :

Représentant du Maire : Monsieur Dominique Hébert,

Commune déléguée de Tourlaville :

Maternelle Jean-Jacques Rousseau	Bertrand HULIN
Maternelle Buisson	Nathalie RENARD
Maternelle Jean Zay	Chantal RONSIN
Élémentaire Jean Zay	Nathalie RENARD
Élémentaire Jean-Jacques Rousseau	Bertrand HULIN
Élémentaire Émile Zola	Nathalie RENARD
Groupe scolaire Émile Doucet	Daniel MORIN
Groupe scolaire Jules Ferry	Daniel MORIN
Groupe scolaire Voltaire	Bertrand HULIN
Groupe scolaire Ravenel	Chantal RONSIN

Commune déléguée de Cherbourg-Octeville :

Maternelle Alma	Daniel MORIN
Maternelle Coquelicots	Lydie LE POITTEVIN
Maternelle Paul Nicolle	Christian BERNARD
Maternelle Tournesols	Lydie LE POITTEVIN
Élémentaire Baquesne	Christian BERNARD
Élémentaire Gibert/Zola	Emmanuel VASSAL
Élémentaire Marie Lamotte	Valérie VARENNE
Élémentaire Hameau Noblet	Lydie LE POITTEVIN
Groupe scolaire Robert Doisneau	Didier PERRIER
Groupe scolaire Asselin/Dujardin	Emmanuel VASSAL
Groupe scolaire Bayet	Valérie VARENNE
Groupe scolaire Fraternité	Didier PERRIER
Groupe scolaire La Polle	Valérie VARENNE
Groupe scolaire Les Roquettes	Didier PERRIER
Groupe scolaire Jean Jaurès	Didier PERRIER
Groupe scolaire Simone Veil	Emmanuel VASSAL

Commune déléguée de La Glacerie :

Maternelle Suzanne Brès	Sophie LEMOIGNE
Élémentaire Henri Menut	Sophie LEMOIGNE
Groupe scolaire Pauline Kergomard/Bellevue	Sophie LEMOIGNE
Groupe scolaire Louis Lucas de Nehou	Chantal RONSIN

Commune déléguée de Querqueville :

Maternelle Les Fauvettes	Marc SPAGNOL
Maternelle Le Bois	Florence AMIOT
Élémentaire Paul Bert	Florence AMIOT
Élémentaire Les Courlis	Florence AMIOT

Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville :

Maternelle Léon Blum	Karine HUREL
Maternelle Pauline Kergomard	Odile LEFAIX-VÉRON
Maternelle François Mitterrand	Marc SPAGNOL
Élémentaire Jean Goubert	Odile LEFAIX-VÉRON
Élémentaire Léon Blum	Karine HUREL
Élémentaire François Mitterrand	Marc SPAGNOL
Groupe scolaire Les Avoynes/Jean Macé	Odile LEFAIX-VÉRON
Groupe scolaire Joseph Bocher	Karine HUREL
Groupe scolaire Le Corre/Ferry	Martine GRUNEWALD

**18h06**    Votants : **54**

Pour : **52**    Contre : **0**    Abstentions : **2**    NPPV : **0**

**9 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le conseil municipal désigne les représentants municipaux dans les conseils d'administration des collèges et lycées.

Collèges

Collège DIDEROT	Titulaire : Nathalie RENARD Suppléant : Bertrand HULIN
Collège LE CORRE	Titulaire : Karine HUREL Suppléant : Martine GRUNEWALD
Collège FERRY	Titulaire : Agnès TAVARD Suppléant : Maurice ROUELLÉ
Collège ZOLA	Titulaire : Philippe SIMONIN Suppléant : Chantal RONSIN
Collège BUCAILLE-CHARCOT	Titulaire : Sébastien FAGNEN Suppléant : Emmanuel VASSAL
Collège CACHIN	Titulaire : Emmanuel VASSAL Suppléant : Patrice MARTIN
Collège FERRONAY	Titulaire : Lydie LE POITTEVIN Suppléant : Christian BERNARD
Collège LES PROVINCES	Titulaire : Didier PERRIER Suppléant : Lydie LE POITTEVIN

## Lycées

Lycée professionnel SAUXMARAIS	Titulaire : Bertrand HULIN Suppléant : Nathalie RENARD
Lycée professionnel DOUCET	Titulaire : Karine HUREL Suppléant : Valérie VARENNE
Lycée professionnel ALEXIS DE TOCQUEVILLE	Titulaire : Karine DUVAL Suppléant : Sophie LEMOIGNE
Lycée d'enseignement général ALEXIS DE TOCQUEVILLE	
Lycée JEAN-FRANÇOIS MILLET	Titulaire : Dominique Hébert Suppléant : Emmanuel VASSAL
Lycée VICTOR GRIGNARD	Titulaire : Emmanuel VASSAL Suppléant : Lydie LE POITTEVIN
Lycée MARITIME ET AQUACOLE DANIEL RIGOLET	Titulaire : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ Suppléant : Ralph LEJAMTEL

**18h42**    Votants : **55**

Pour : **54**    Contre : **0**    Abstentions : **1**    NPPV : **0**

### **10 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

L'Office Municipal des Sports (O.M.S) est une association déclarée, régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, qui a été créée en 1960, les derniers statuts ayant été adoptés en juin 2016.

L'Office Municipal des Sports a pour objet, en liaison avec les pouvoirs publics :

- de soutenir, d'encourager et de provoquer tous efforts et toutes initiatives tendant à répandre et développer la pratique de l'éducation physique et des sports comme moyen d'éducation et de culture, d'intégration et de participation à la vie sociale et citoyenne,
- de faciliter, dans les mêmes domaines, une coordination des efforts pour le plein emploi des installations, pour l'efficacité du personnel permanent et des animateurs bénévoles des associations,
- de développer toute action en faveur de la santé des pratiquants et dans le domaine de la lutte anti-dopage.

Le conseil municipal a désigné Madame Claudine SOURISSE, Maire adjointe chargée des sports, Monsieur Maurice ROUELLÉ, Mme Lydie LE POITTEVIN et Mme Anne AMBROIS.

**Karine HÉBERT** : Nous étions surpris à la lecture de cette délibération de ne voir apparaître que les associations sportives de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Est-ce que nous aurons les associations sportives des autres communes déléguées ?

**Benoit ARRIVÉ** : C'est normal, car c'est une structure qui existait sur Cherbourg-Octeville et donc, un des enjeux du mandat, est d'étendre cette structure à tout Cherbourg-en-Cotentin, comme nous l'avons fait avec d'autres structures, de façon progressive. C'est une des réflexions à laquelle nous devons répondre.

**18h10**    Votants : **54**

Pour : **54**    Contre : **0**    Abstentions : **0**    NPPV : **0**

### **11 – ASSOCIATION DES ŒUVRES COMMUNALES LAÏQUES DES VACANCES D'OCTEVILLE (OCLVO) – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

L'association des œuvres communales laïques des vacances d'Octeville (OCLVO) a pour mission d'organiser, dans le respect de la laïcité, des loisirs récréatifs destinés en priorité aux enfants des familles de la commune. Son siège social est fixé à la Maison Olympe de Gouges, rue de l'île de France 50100 Cherbourg-en-Cotentin.

Pour siéger au sein de l'OCLVO, il faut adhérer aux statuts, être en adéquation avec le projet éducatif de l'OCLVO et ses valeurs. Le Conseil d'Administration de l'OCLVO est composé au maximum de 21 membres comprenant :

- deux élus municipaux désignés par le conseil municipal de la ville.
- des enseignants des écoles publiques de la Ville, qui peuvent être cooptés par des membres de l'OCLVO.
- des parents d'élèves adhérents à la Fédération des Conseils des Parents d'Elèves, qui peuvent être cooptés par des membres de l'OCLVO.
- des adhérents du Patronage Laïque d'Octeville, qui peuvent être cooptés par des membres de l'OCLVO.
- des représentants des familles fréquentant l'OCLVO, qui peuvent être cooptés par des membres de l'OCLVO.
- des représentants des équipes pédagogiques de volontaires, qui peuvent être cooptés par des membres de l'OCLVO.

Le conseil municipal a désigné comme représentants Monsieur Dominique HÉBERT et Madame Anne AMBROIS.

**18h11**      Votants : **54**

Pour : **48**      Contre : **0**      Abstentions : **6**      NPPV : **0**

#### **12 – CRÈCHE PARENTALE LES PETITS MARMOTS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Cette association est une crèche parentale qui a pour but de promouvoir toute action favorisant l'accueil de la petite Enfance (jusqu'à 6 ans), de créer et gérer les services et lieux d'accueil de jeunes enfants à participation parentale et de développer toute activité concourant à ce but.

L'association se compose de membres adhérents actifs, admis selon l'article 4 des statuts. Peuvent adhérer à l'association les parents dont les enfants sont inscrits ou ont été inscrits à la crèche parentale « Les Petits marmots ». Le représentant nommé par la ville est membre de droit.

Le conseil municipal a désigné Madame Nadège PLAINEAU, Maire adjointe à la Petite Enfance et au RAM pour siéger au conseil d'administration.

**18h11**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

#### **13 – DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT FORÊT-BOIS POUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

La Région Normandie a chargé l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR Normandie) de constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque collectivité.

L'URCOFOR Normandie est une association créée en 2017 à l'initiative d'élus des cinq départements Normands, elle fait partie du réseau national des communes et collectivités forestières, qui accompagne les élus pour valoriser les territoires forestiers et placer la forêt et le bois au cœur du développement local.

Elle a pour mission :

- de représenter et défendre les intérêts des collectivités forestières,
- d'accompagner les collectivités dans la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois,
- d'informer et former les élus sur les thématiques forestières.

Le conseil a désigné Madame Chantal RONSIN référente forêt-bois.

**18h12**      Votants : **54**

Pour : **50**      Contre : **0**      Abstentions : **4**      NPPV : **0**

#### **14 – AGENCE FRANCE LOCALE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Par délibération n°DEL2020\_215 en date du 16 juillet, Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN a été désigné par le conseil municipal représentant titulaire au sein de l'agence France Locale.

Il convenait cependant de procéder à la désignation d'un représentant suppléant.

Le conseil a désigné Monsieur Benoît ARRIVÉ, représentant suppléant à l'assemblée générale de l'agence France Locale – Société Territoriale.

**18h12**      Votants : **54**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

#### **15 – DÉLÉGATION MILITAIRE DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICO), qui anime le réseau au plan national.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN, correspondant défense.

**18h13**      Votants : **54**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

#### **16 – ASSOCIATION BARENTONAISE POUR L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (ABISH) DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

L'association Barentonaise pour l'insertion sociale des personnes handicapées (ABISH) gère 2 établissements médicosociaux : un Établissement de Travail Protégé (ETP) « Centre Guillaume Postel » à Barenton (Manche) et un Centre Éducatif et d'insertion (CEI) « le Bigard » à Querqueville.

L'association prévoit dans ses statuts deux sièges pour des membres représentant la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal est invité à désigner Madame Anne AMBROIS, maire-adjointe en charge du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et Monsieur Maurice ROUELLÉ, conseiller municipal délégué aux sports.

**18h13**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

#### **17 – REPRÉSENTATION AU SEIN DU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTÉ**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Au travers de la rédaction et de la mise en œuvre de son Plan Municipal de Santé contractualisé pendant 3 ans avec l'ARS, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a affirmé son engagement à avoir une approche globale de la santé, intégrant tant les aspects de prévention et de promotion de la santé que les problématiques sanitaires et accès aux soins.



Le Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, créé en 1990, a pour objet de soutenir la coopération entre les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine. Ce réseau compte actuellement 102 villes françaises dont Cherbourg-Octeville depuis 2011, puis Cherbourg-en-Cotentin depuis 2016.

Ainsi, au vu de la dynamique engagée par le plan Municipal de Santé et compte-tenu de l'actualité sanitaire, le conseil municipal renouvèle l'adhésion de la ville de Cherbourg-en-Cotentin au Réseau Français des Villes Santé et désigne Madame Lydie LE POITTEVIN, maire-adjointe en charge de la Santé, comme représentante de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

**18h14**      Votants : **54**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

### **18 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CESCO (COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET LA CITOYENNETÉ INTER DEGRÉS INTER ÉTABLISSEMENTS) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Depuis 2019, les établissements scolaires de Cherbourg-en-Cotentin s'organisent pour faire vivre le parcours santé de l'élève, de la maternelle au lycée au moyen d'un Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté Inter degrés Inter Établissements (CESCI). Ce partenariat inter établissements permet de créer des passerelles entre ceux-ci et assurent une cohérence dans les projets menés (prévention des risques d'entrée en addiction, interventions sur la santé sexuelle, la lutte contre les discriminations, l'usage des écrans, etc).

L'article 3 de la convention précise que le comité de pilotage du CESCO est composé de :

- l'ensemble des chefs d'établissements membres,
- des IEN des circonscriptions concernées,
- d'un médecin scolaire,
- de l'infirmière conseillère technique du DASEN ou de l'assistante sociale conseillère du DASEN,
- des deux élus de Cherbourg en Cotentin en charge du Contrat Local de Sécurité et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- d'un représentant de l'ARS.

Le conseil municipal a désigné Madame Anne Ambrois, Maire-Adjointe en charge du Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) et Madame Lydie Le Poittevin, Maire-Adjointe en charge de la santé, du handicap et de la lutte contre les discriminations pour représenter la ville au CESCO et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

**18h15**      Votants : **54**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

### **19 – COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen destiné à soutenir financièrement des projets innovants en zones rurales. Ces derniers doivent s'inscrire dans la stratégie locale de développement du Cotentin, regroupant la communauté d'agglomération Le Cotentin et la communauté de communes de la Baie du Cotentin, définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés, réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL). La gouvernance, le pilotage et le suivi du programme LEADER, réalisés par le Groupe d'Action Locale, sont assurés par le comité de programmation et l'équipe technique.

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du GAL. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie locale du LEADER et dispose d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets.

Le rôle du comité de programmation est de mettre en œuvre et de faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire.

Dans ce cadre, Cherbourg-en-Cotentin dispose d'un siège dans cette instance.

Le conseil municipal a désigné Madame Chantal RONSIN en tant que membre titulaire et Monsieur Bertrand LEFRANC en tant que membre suppléant pour siéger au sein du comité de programmation LEADER.

**18h17**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**20 – COMITÉ DE SUIVI DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS – MODIFICATION**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant au lieu de 2 membres titulaires et 2 suppléants et à modifier les désignations en lien avec leurs délégations.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Gilles LELONG en tant que membre titulaire et Monsieur Arnaud CATHERINE en qualité de membre suppléant.

**18h18**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**21 – ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉDIAS DE CAEN-CHERBOURG – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS – MODIFICATION**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Par délibération n°DEL\_2020-211 du 16 juillet 2020, le conseil municipal a désigné 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EPCC ESAM Caen-Cherbourg, établissement public de coopération culturelle (EPCC) placé sous la tutelle conjointe de la communauté urbaine de Caen-la-Mer, de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, de l'État et de la région Normandie.

Cette précédente délibération n'a pas attribué de façon explicite un suppléant à chaque titulaire. Il y a donc lieu de procéder à ce rectificatif en désignant un suppléant à chaque titulaire de la façon suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
Mme Anna PIC	Mme Valérie VARENNE
Mme Catherine GENTILE	Mme Nadège PLAINEAU
M. Didier PERRIER	Mme Sandrine TARIN

**19h19**      Votants : **54**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**22 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE TERRASSE ET D'ÉTALAGE**

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017\_1982 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation du mobilier de terrasses et d'étalages pour la période 2018-2020.

Le conseil municipal a accordé une subvention de 1.650 € pour l'établissement le COLOMBUS CAFÉ.

**Barzin VIEL-BONYADI** : C'est une intervention qui concerne cette délibération et la suivante. Bien évidemment la revitalisation du commerce est un sujet très important et ce dispositif est très stratégique. On peut se réjouir qu'il ait été renouvelé dans les conditions économiques actuelles. Toutefois, on est en droit de se poser la question au sujet des conditions d'attribution et des critères d'attribution de ces subventions, et notamment sur la question écologique et énergétique. Ces critères sont-ils pris en compte au sein du processus d'attribution des subventions ?

On sait que les terrasses et les vitrines peuvent être très gourmandes en énergie, notamment en matière de chauffage des terrasses, mais également en termes d'éclairage des vitrines. Un commerce ne respectant pas ces critères pourrait-il se voir refuser une subvention ?

Dans le cas où ces critères ne seraient pas explicitement inscrits dans les critères d'attribution de subvention, nous nous abstenons.

C'était une des propositions de la Coopérative Citoyenne lors de la campagne, de faire en sorte que les critères d'attribution prennent en compte la dimension énergétique et la dimension écologique. Nous nous abstenons si ce n'est pas le cas, même si il ne s'agit pas de pénaliser les commerces.

**Sébastien FAGNEN** : Aujourd'hui les critères qui amènent aux versements de ces subventions sont purement liés à la réglementation en matière d'urbanisme. Les commerces qui ne répondraient pas aux exigences de notre PLUI ne se verraient pas allouer la subvention. Cette précaution d'usage peut paraître d'une banalité confondante, mais est néanmoins essentielle car c'est ce qui permet de préserver la qualité urbaine et notamment la qualité des vitrines commerciales, dont on sait qu'elles sont particulièrement importantes dans le paysage urbain, quelles que soient les communes déléguées.

Aujourd'hui la loi oblige les commerçants à éteindre les vitrines la nuit. Est-il nécessaire de le rajouter parmi les critères ? On le peut, mais ce serait purement cosmétique. Nous avons échangé récemment au sein du bureau municipal sur cette question, à la faveur du nouveau règlement local de publicité intercommunale qui verra le jour au cours de ce mandat, qui sera porté par l'agglomération du Cotentin. Il est particulièrement important parce qu'il a un impact direct sur les paysages, pas seulement urbains mais aussi ruraux, on sait que parfois la publicité peut être invasive et je ne pense pas aux vitrines commerciales, mais aux panneaux que l'on peut voir fleurir ici et là aux quatre coins de notre territoire et il est important que la collectivité régule. Pour ce qui concerne l'éclairage des vitrines commerciales la loi est passée par là et les commerçants ont l'obligation, aujourd'hui cette législation est peu ou prou respectée sur la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Dans le cadre des réflexions qui seront les nôtres sur le RLPI, mais aussi dans notre démarche écologique, qui est celle de cette majorité municipale, nous avons de toute façon décidé de passer avec les chambres consulaires qui sont nos partenaires, la chambre des métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie, une nouvelle information aux commerçants de Cherbourg-en-Cotentin, quelle que soit la commune déléguée, pour leur rappeler cette obligation législative.

**Benoit ARRIVÉ** : Je rappelle que nous sommes une des rares villes de Normandie à venir en aide au commerce local, à la fois par la subvention de mobilier de terrasse et de rénovation de vitrine et que l'on a étendu ce dispositif à l'ensemble du périmètre de Cherbourg-en-Cotentin il y a quelques mois.

**18h24**      Votants : **54**

Pour : **51**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

### **23 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE VITRINES**

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017\_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018-2020.

Le conseil municipal a accordé une subvention de 5.000 € pour la rénovation de la vitrine «PHARMACIE DU CENTRE» située 25 Rue Albert Mahieu 50100 Cherbourg-en-Cotentin et une subvention de 2.381,70 € pour la rénovation de la vitrine « FINE LINGERIE » située 13 rue Christine - 50100 Cherbourg-en-Cotentin.

**18h25**      Votants : **54**

Pour : **50**      Contre : **0**      Abstentions : **4**      NPPV : **0**

#### **24 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU FONDS D’AIDE AUX ASSOCIATIONS – ASSOCIATION ITINÉRANCE**

Rapporteur : Dominique HÉBERT

La pandémie Covid-19 au printemps 2020 a marqué l’arrêt brutal de l’activité associative du territoire. Un grand nombre d’associations sportives, culturelles, artistiques, économiques ont dû cesser partiellement ou totalement leurs activités. Afin d’aider les associations à amortir l’impact du Covid19, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a voté la constitution d’un fonds d’aide d’urgence aux associations lors du conseil municipal du 3 juin 2020. Ce fonds a vocation à soutenir les associations mises en difficulté par le Covid-19 afin de leur permettre de reprendre leurs activités à l’issue de la crise sanitaire.

Néanmoins certaines associations ont vu leurs charges s’accroître pendant la période de crise sanitaire Covid-19. Le montant de la subvention exceptionnelle est calculé d’après le reste à charge des éventuelles pertes de recettes et dépenses supplémentaires liées à l’épidémie COVID et au regard de la situation globale de l’association.

Le conseil municipal a autorisé le versement de 15.000 € de subvention d’aide exceptionnelle dans le cadre du fonds d’aide d’urgence aux associations à l’association Itinérance,

**18h29**      Votants : **54**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

**Dominique HÉBERT** : Je vous confirme que ce dossier a bien été vu, comme les 22 autres dossiers que nous avons reçus, dans le cadre de la commission que Monsieur le Maire avait souhaité créer lors du dernier conseil municipal, commission à laquelle chacun des groupes politiques peut être représenté. Nous avons pu regarder l’ensemble des dossiers, qui ne sont pas forcément tous à jour actuellement, donc on reviendra vers vous, peut être aux conseils d’octobre ou de novembre et certainement de décembre, pour la clôture de ce fonds d’aide et de soutien aux associations.

**Benoit ARRIVÉ** : J’en profite pour vous remercier ainsi que l’ensemble des services pour le travail qui est le vôtre sur cette question. C’est un sujet important, compte tenu de la tâche qui est la nôtre en direction du tissu associatif, qui à Cherbourg-en-Cotentin est fort, c’est aussi la qualité du vivre ensemble. Les associations connaissent un certain nombre de difficultés depuis la crise du COVID, nous les avons rencontrées lors du forum des associations, certaines n’ont pas encore fait de demande d’aide, elles vont arriver maintenant car les structures voulaient attendre la reprise du mois de septembre pour voir comment les choses se passent. Je remercie les adjoints et les services d’accompagner un certain nombre d’associations qui ont des difficultés de locaux, puisque les locaux qu’elles utilisaient habituellement ne sont plus utilisables, par exemple pour celles qui utilisent des écoles, on ne peut plus mixer les usages et plus brasser les populations. Nous sommes en permanence en lien avec les associations, parfois nous arrivons à régler les problèmes facilement, parfois c’est plus compliqué, mais les dossiers sont traités.

#### **25 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR LA VILLE DES FRAIS DE GESTION DES DÉPENSES RELATIVES À LA PRODUCTION DES REPAS SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Afin de permettre le versement de ces remboursements de frais au CCAS pour les exercices à venir, il convient d’établir une convention entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin. Le conseil municipal approuve les termes de ladite convention.

**18h30**      Votants : **54**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**26 – SÉCURISATION DES ABORDS DES ÉCOLES DES COMMUNES DÉLÉGUÉES DE CHERBOURG-OCTEVILLE ET D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « EN SORTANT DE L'ÉCOLE... »**

Rapporteur : Dominique HÉBERT

L'association FCPE locale a informé la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville de l'arrêt au 1<sup>er</sup> septembre 2020 de la prise en charge de la sécurisation aux abords des écoles élémentaires d'Équeurdreville-Hainneville.

L'association « en sortant de l'école... », qui assure cette activité sur le territoire de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, a proposé à la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville de prendre en charge cette activité en intégrant au sein de l'association les signaleurs bénévoles actuellement en place sur les sites scolaires.

Une nouvelle convention a été rédigée avec l'association « en sortant de l'école... » intégrant ce nouveau périmètre d'intervention. Celle-ci annule et remplace la convention signée entre l'association et la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Afin de couvrir les frais liés à cette prise en charge, l'association a fait parvenir à la ville un prévisionnel de dépenses pour le second semestre (1<sup>er</sup> septembre-31 décembre 2020) d'un montant de 10.000 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association « en sortant de l'école... », ainsi que le versement d'une subvention de 10.000 € à ladite association.

**Sophie HÉRY** : Vous parlez de la sécurisation des écoles pour les communes de Cherbourg-Octeville et d'Équeurdreville-Hainneville et nous approuvons fortement, mais le même service est-il proposé sur les autres communes ? Y a-t-il aussi une sécurisation autour des écoles ? Y a-t-il d'autres associations et sont-elles subventionnées ?

**Dominique HÉBERT** : Sur Tourlaville il y a une association qui s'occupe des patrouilleurs et elle a aussi une subvention. Par contre je ne suis pas sûr qu'il y en ait à Querqueville et à La Glacerie.

**Anne AMBROIS** : Sur La Glacerie il n'y a pas d'association.

**Dominique HÉBERT** : Sur Querqueville non plus. Cela fait partie des sujets à regarder en termes d'harmonisation sur les prochaines années pour proposer le même service sur l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

**Barzin VIEL-BONYADI** : Je crois que le nombre de concitoyens qui pensent que ces patrouilleurs sont des salariés et non des bénévoles et vraiment plus élevé qu'on ne le croit. La question du statut se pose, qu'est-ce qui empêche de contractualiser ces personnes qui interviennent très régulièrement dans la journée ? Certes sur peu de temps effectif, mais le fait que ce soit très régulier les empêche certainement d'avoir une autre activité. Quelle est la différence entre leur travail et un travail salarié ? On estime qu'il faut absolument travailler sur ce sujet, avec les premiers concernés, donc les patrouilleurs, c'est une réflexion à engager avec eux. Ce ne sera pas les pénaliser, bien au contraire, que de nous abstenir. Jusqu'à ce qu'un statut salarié leur soit accordé nous ne pourrions pas soutenir en l'état cette délibération.

**Dominique HÉBERT** : Il faut savoir une chose, ce sont souvent des personnes en grande difficulté sociale et les associations qui font appel à eux travaillent en lien avec le CCAS pour pouvoir, parfois, remettre ces personnes sur une activité, avec des horaires, ce qui fait partie d'une forme de parcours de réinsertion. Aujourd'hui ce sont des personnes qui sont suivies par des associations, qui travaillent le matin sur le temps d'une demi-heure, ils sont indemnisés par les associations.

Les contractualiser c'est-à-dire que vous voulez qu'ils soient recrutés par les services de la ville ? Sur tous les temps qui interviennent autour des écoles ou des services municipaux ce ne sont pas forcément des agents municipaux qui sont recrutés. Si on prend les temps du périscolaire, on a soit le CLT, soit les Francas, en fonction des communes déléguées, avec des salariés associatifs. Les statuts de ces personnes relèvent de la responsabilité des associations qui font appel à leurs services, mais pas forcément de la municipalité.

**18h36**    Votants : **54**

Pour : **51**    Contre : **0**    Abstentions : **3**    NPPV : **0**

## **27 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens (cf. tableaux joints en annexe 2).

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître Samuel BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 12 % HT (14,40 % TTC) prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal autorise la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié, autorise Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente et à encaisser le produit de la vente.

**18h38**      Votants : **54**

Pour : **50**      Contre : **0**      Abstentions : **4**      NPPV : **0**

## **28 – VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DES APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE – CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES - SIGNATURE DE LA CONVENTION - AUTORISATION**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, la direction de la gestion du parc mécanique coordonne les vérifications périodiques des appareils et accessoires de levage liés aux équipements des ateliers mécaniques municipaux et au parc roulant dont ils assurent le suivi technique. Cela concerne le parc municipal, celui du CCAS, ainsi que celui du pôle de proximité Cherbourg-en-Cotentin de la communauté d'agglomération Le Cotentin.

Il convient donc de constituer un groupement de commandes permettant de globaliser les besoins de la commune, de son CCAS et de la communauté d'agglomération pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour le pôle de proximité de Cherbourg-en-Cotentin pour le marché de vérifications périodiques des appareils et accessoires de levage et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**18h39**      Votants : **54**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

## **29 – UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP) – GROUPEMENT DE COMMANDE – ADHÉSION – ADOPTION DU PRINCIPE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) est un établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Action et des Comptes publics et du ministre chargé de l'Éducation nationale.

Elle est la seule centrale d'achat public « généraliste » en France. Elle se distingue par sa politique partenariale, son engagement en faveur des politiques publiques (innovation, PME, Développement Durable) et son fonctionnement « achat pour revente » qui permet à ses clients d'accéder immédiatement, et sans avoir à conclure un quelconque marché, à prêt d'un million et demi de références actives issues de plus de trois mille quatre cents marchés actifs.

Le conseil municipal adopte pour le mandat le principe d'adhésion à l'UGAP et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention partenariale avec l'UGAP nécessaire à la satisfaction des futurs besoins, à la passation des futurs marchés, et ce pour la durée du mandat.

**Jean-Michel MAGHE** : Le fait d'utiliser les services de l'UGAP c'est très intéressant économiquement mais cela va parfois à l'encontre de certains choix locaux, puisque nous avons des fournisseurs locaux qui ne peuvent pas participer aux appels d'offres de l'UGAP et qui sont, de fait, éliminés. Il faudra faire attention dans nos interventions avec l'UGAP à ne pas mettre le local de côté, typiquement lorsque l'on achète des véhicules avec l'UGAP c'est clair que les concessionnaires locaux sont complètement éliminés et ne peuvent pas participer. C'est intéressant financièrement mais parfois sur l'intervention en local c'est contradictoire.

**Gilbert LEPOITTEVIN** : L'UGAP présente un intérêt financier, bien entendu, puisque c'est des groupements de commandes à gros volumes. Ceci étant, certaines références viennent sur les producteurs locaux, nous aurons l'occasion d'y revenir puisque la CAO est créée. Nous allons travailler sur les marchés publics, sur une nomenclature. Nous aurons l'occasion de revenir devant vous sur ces sujets-là, justement pour favoriser tout ce qui est local avec un cahier des charges très précis.

**18h41**      Votants : **54**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**30 – MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) - MAINTENANCE DES HOTTES ET ÉQUIPEMENTS DE CUISINE – TRAVAUX DE DÉPANNAGES TOUTS CORPS D'ÉTAT SUR LES BÂTIMENTS – GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune et le CCAS, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services.

Il convient donc d'envisager chaque fois que cela est possible la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Pour chaque marché, une convention constitutive du groupement doit être signée par les membres du groupement, convention qui définit les modalités de fonctionnement de celui-ci, désigne un coordonnateur parmi ses membres, coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :

- . maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI),
- . maintenance des hottes et équipements de cuisines,
- . travaux de dépannages tous corps d'état sur les bâtiments.

**Sonia KRIMI** : J'ai quelques réticences par rapport à tout ce qui est groupement de commandes, certes c'est très intéressant pour notre collectivité, en théorie on réduit les coûts, cependant, vous l'avez détaillé dans la délibération précédente, il y a aussi un risque d'écarter des entreprises locales. Est-il possible, tout en respectant les lois des marchés publics, d'intégrer un critère de « mieux disance » et pas de « moins disance », intégrant la proximité, l'ancrage territorial, la responsabilité sociétale, ce sont des indicateurs bien connus de nos concitoyens ici, est-il prévu de rajouter ce genre d'indicateurs ?

**Gilbert LEPOITTEVIN** : D'abord il s'agit d'un groupement de commandes entre le CCAS et la ville, sur des bâtiments que la ville possède et qui sont occupés par le CCAS.

Sur tout ce qui est commande publique, nous allons revenir vers vous autour d'une commission spécifiquement créée, par rapport à ce que vous dites, sur les évaluations que l'on pourrait faire en fonction du prix et de tout un tas de critères. Le code des marchés publics est très strict, vous êtes législateur et vous pouvez aussi retravailler sur le code des marchés publics pour qu'il soit un peu plus simplifié, qu'il permette aux acteurs locaux de pouvoir y répondre. Souvent, la complexité des dossiers de la commande publique fait qu'un certain nombre de personnes ne répondent pas, parce que c'est très complexe à mettre en œuvre.

On va y travailler, c'est un travail de fond qu'il faut que l'on mène, nous avons prévu de le faire très prochainement, cela nous occupera en 2021.

**18h47**    Votants : **54**

Pour : **51**    Contre : **0**    Abstentions : **3**    NPPV : **0**

### **31 – FINANCES COMMUNALES - TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les créances irrécouvrables des taxes et produits correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Un total de 11 listes qui couvrent les exercices de 2008 à 2020 pour le budget principal et qui concernent le non recouvrement des produits suivants : restauration scolaire, accueil périscolaire, ventes d'eau, redevances d'assainissement et de modernisation de la collecte, redevances pollution, droits de voirie, centres de loisirs sans hébergement, crèches, halte-garderie, conservatoire de musique, mise en fourrière des véhicules, occupation du domaine public, reversement sur salaires et revenus des immeubles.

En 2018, par délibération n° 2018\_632 du 13 décembre, le conseil municipal a autorisé la constitution d'une provision pour risque de non recouvrement des créances relatives à l'eau et à l'assainissement pour un montant de 819.118,00 € qui correspond au total des restes à recouvrer à la date du 6 octobre 2018.

La reprise partielle de cette provision va venir financer cette somme de 56.507,13 €.

Le conseil municipal approuve les admissions en non-valeur ou en créances éteintes de ces recettes irrécouvrables conformément aux demandes du comptable et autorise l'imputation des dépenses en résultant à la section de fonctionnement du budget principal pour un montant de 101.291,58 € dont 78.115,39 € à la nature 6541 et 23.176,19 € à la nature 6542.

**Sonia KRIMI** : Je suis heureuse de voter cette délibération, en revanche je ne veux pas que cela se reproduise dans le prochain mandat, je vois que cela dure depuis 2008. Comment fait-on pour ne pas y arriver ? Il y a des personnes disparues, d'autres qui sont décédées, des gens qui ont déménagé, des dettes inférieures à 29 €... Le niveau de dettes est supérieur à 3 ans, quelle est notre politique de recouvrement ? Quel accompagnement mettons-nous en place pour ne plus se retrouver dans cette situation ?

J'ai vu que dans le compte administratif de l'exercice 2018 il y a eu des créances éteintes pour 63.727 €, je n'ai pas les chiffres pour 2019, comment faire pour pas être dans une ascension des charges non recouvrées ? Y a-t-il des provisions pour cette charge ? Est-ce que cela passe dans le chapitre 68 du compte administratif ou pas ?

**Gilbert LEPOITTEVIN** : Sur les charges irrécouvrables, il y a toute une procédure qui est mise en place, qui n'est pas mise en place par la ville mais par le Trésor Public. On sait très bien que le Trésor Public a été mis à mal, ses effectifs ont baissé et ils ont beaucoup de dossiers à traiter. Pour aller au bout de la démarche et trouver les personnes, dont certaines ont quitté le territoire, il y a toute une procédure qui est enclenchée auprès des services de l'État, avec même parfois des arrêts sur salaire. Ce n'est donc pas nous qui décidons des dates.

Sur les provisions, bien sûr que c'est provisionné, le budget primitif est fait pour cela. Vous verrez, Madame Krimi, que l'on retrouve cette délibération régulièrement, avec des dates qui sont très anciennes. On souhaiterait ne pas perdre 100.000 €, ce n'est pas neutre, et que les gens payent.

**Benoît ARRIVÉ** : C'est effectivement le Trésor Public qui procède au recouvrement et pas nos fonctionnaires.

**18h54**    Votants : **55**

Pour : **47**    Contre : **0**    Abstentions : **8**    NPPV : **0**



### **32 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - TARIFS 2021**

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

L'article 171 de la loi du 04 août 2008 de modernisation de l'économie a créé la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) qui s'est substituée aux taxes locales existantes, à savoir la Taxe sur les Affiches (TSA) et la Taxe Sur les Emplacements publicitaires fixes (TSE). L'objectif principal de cette taxe est de lutter contre la prolifération de la pollution visuelle en encourageant le retrait des publicités surabondantes sans pour autant pressurer les entreprises.

Les communes peuvent librement adopter les tarifs qu'elles souhaitent dans la limite des tarifs maximaux. La commune a la possibilité d'actualiser les tarifs 2021 en les augmentant de 1,5 %. Compte tenu de la crise sanitaire et afin de soutenir les entreprises, il est proposé de reconduire les tarifs appliqués en 2020 selon le tableau ci-dessous.

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont proposés comme suit :

<b>Superficie des enseignes</b>	
<b>Tarifs 2021</b>	
< ou = à 7 m <sup>2</sup>	Exonéré
<= à 12 m <sup>2</sup> (autres que scellées au sol)	Exonéré
<= à 12 m <sup>2</sup>	21,10 €
Entre 12 et 20 m <sup>2</sup>	21,10 €
Entre 20 et 50 m <sup>2</sup>	42,20 €
Plus de 50 m <sup>2</sup>	84,40 €

<b>Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques</b>		<b>Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques</b>	
	<b>Tarifs 2021</b>		<b>Tarifs 2021</b>
Superficie <= à 50 m <sup>2</sup>	21,10 €	Superficie <= à 50 m <sup>2</sup>	63,30 €
Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	42,20 €	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>	126,60 €

Il est également proposé de maintenir le régime d'exonérations voté en 2020 à savoir :

- l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup>,
- l'exonération, en application de l'article L.2333-8 du CGCT, des enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>,
- l'application d'une réfaction du tarif de 50 % pour les surfaces dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m<sup>2</sup>.

Le produit de la TLPE pour l'année 2021 est évalué à 650.000 €.

Pour la méthode de recensement des enseignes, il est proposé de reconduire les mêmes pratiques adoptées l'an dernier :

<b>Méthode de recensement</b>	<b>Cherbourg-en-Cotentin</b>
<b><u>Enseignes</u></b>	
Exonération surface cumulée enseignes < à 7 m <sup>2</sup>	oui
Exonération surface cumulée enseignes < à 12 m <sup>2</sup> autres que scellées au sol	oui
Lettrage	oui
Logo	oui

Méthode de recensement	Cherbourg-en-Cotentin
Figurines	oui
Menu/planimètre	non
Totem (uniquement le logo)	oui
Saillie	oui
Bandeau	oui
Bandeau temporaire	non
Affiche	oui
Peinture	oui
Drapeau fixe	1 face
Panneau	oui
Store-banne	non
Vitrophane extérieure	non
Enseigne en « filigrane »	oui
<b>Pré-enseignes et dispositifs publicitaires</b>	
Pré-enseignes	oui
Pré-enseignes dérogatoires	oui
Dispositifs publicitaires simple face	oui
Dispositifs publicitaires double face	oui
Dispositifs publicitaires déroulant face	oui
Dispositifs publicitaires trivision	oui

Le conseil municipal adopte les tarifs, exonérations et réfections exposées ci-dessus.

**Gérard DUFILS** : Nous avons parlé tout à l'heure de pollution lumineuse pour les vitrines et de l'extinction des vitrines qui était obligatoire en application du code de l'urbanisme, y a-t-il la même obligation pour les enseignes lumineuses ?

**Gilbert LEPOITTEVIN** : Nous attendons le nouveau règlement sur les publicités, c'est de la compétence de l'agglomération. J'ai parlé des grandes enseignes lumineuses qui sortent sur tout le territoire, il va falloir s'en occuper. Aujourd'hui sur la pollution lumineuse nous ne taxons pas, nous taxons l'enseigne et la surface, mais nous attendons le règlement sur la publicité extérieure. Il faut savoir également que toute la vitrophane intérieure des entreprises n'est pas taxée.

**Benoit ARRIVÉ** : Cela fera partie des choses à voir dans le prochain règlement, en lien avec l'agglomération. On doit travailler un nouveau règlement autour de cette question de taxe locale sur la publicité extérieure.

**Gilbert LEPOITTEVIN** : Je rappellerais également que suite à cette taxe, qui a été instaurée en 2008, qui est montée progressivement dans les collectivités, c'est du rôle de la collectivité de mettre en place cette taxe, les entreprises se sont adaptées et nous avons inventé de nouveaux modèles, comme les drapeaux, etc. Cela nous oblige, tous les ans, à revoir notre règlement de TLPE, on voit apparaître aujourd'hui ces grandes enseignes lumineuses qui sont faites parfois au détriment de l'urbanisme, qui polluent visuellement et qui peuvent même être dangereuses.

**18h59**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

### **33 – MESURE D’ADAPTATION COVID 19 – REMISE GRACIEUSE DE LOYERS**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre de la crise sanitaire et dans l’intérêt général, la commune a souhaité apporter son aide sous différentes formes et notamment en accordant des remises gracieuses de loyers pour les acteurs économiques dont l’activité a été ralentie ou interrompue. Ces aides sont accordées, par le conseil municipal sur demandes des locataires. Les remises gracieuses sont assimilées d’un point de vue comptable à une subvention. Le titre de recette est émis pour le montant total du loyer puis diminué du montant de la remise gracieuse par l’émission d’un mandat de dépenses au chapitre 67. Des crédits spécifiques ont été prévus lors de l’élaboration du budget supplémentaire 2020.

La commune a été saisie de demandes de remise gracieuse par l’auberge de jeunesse, la crèche « les petits marmots » et la maison d’assistante maternelle « graine de malice ». Les activités de ces établissements ayant été diminuées ou interrompues.

Le conseil municipal accorde une remise gracieuse de loyer au prorata temporis des temps de fermeture de ces établissements dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID19.

**Benoit ARRIVÉ** : Nous avons déjà fait un geste pour « La scène des halles » et 3 restaurants situés sur le port Chantereyne lors des conseils municipaux de juin et juillet. Nous poursuivons notre démarche de solidarité en direction des structures associatives ou commerciales qui sont locataires de bâtiments appartenant à la mairie. J’en profite pour relancer un appel aux propriétaires privés qui détiennent des locaux loués par des associations ou des commerçants, je crois qu’il serait bon aussi que chacun fasse preuve de solidarité. Un certain nombre de propriétaires privés pourraient être un peu plus solidaires qu’ils ne le sont et je voulais profiter du conseil pour rappeler à un certain nombre de propriétaires privés, qui peuvent se le permettre, d’être solidaires de leurs locataires.

**19h02**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

### **34 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L’INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PROGRAMMATION 2020**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Des travaux peuvent être subventionnés par l’État au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL). Aussi, il est proposé de présenter les dossiers suivants :

<b>PROJET</b>	<b>ESTIMATION € HT</b>	<b>SUBVENTION € HT</b>
Ancienne école Les Pervenches - Travaux de mise aux normes et réhabilitation du bâtiment pour l’installation de la maison des pratiques culturelles dédiée à la danse, au théâtre et au chant	416.393,00	124.917,90
Construction d’un restaurant scolaire pour l’école Noblet	700.000,00	210.000,00
Travaux de rénovation de l’École les Tournesols (hors accessibilité, mises aux normes incendie, électrique, performances thermiques...)	456.251,00	136.875,30
Travaux de rénovation de la salle Imagin’Arts (hors désamiantage et dépollution)	1.282.200,00	384.660,00
Travaux de rénovation de la salle Nordez (hors accessibilité et hors travaux du logement)	1.174.170,00	352.251,00
Travaux centre social la Mosaïque (hors préparation de chantier et hors toiture)	1.678.555,00	503.566,53
<b>TOTAL</b>	<b>5.707.569,00</b>	<b>1.712.270,73</b>

Les subventions obtenues viendront en déduction du financement propre à la collectivité.

Le conseil municipal accepte les plans de financement présentés et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximal autorisé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant les dossiers de travaux présentés ci-dessus.

**19h03**    Votants : **55**

Pour : **53**    Contre : **0**    Abstentions : **2**    NPPV : **0**

### **35 – GESTION DE LA DETTE 2020-2026**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La délibération N°DEL2020\_159 du conseil municipal du 5 juillet 2020 a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir « de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. »

La présente délibération a pour objet de définir le cadre dans lequel s'inscrit cette délégation de gestion active de la dette municipale.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin mènera une politique de gestion active de sa dette, conformément à trois objectifs :

- sécuriser les financements pour assurer à tout moment l'équilibre budgétaire et la solvabilité de la collectivité,
- minimiser à chaque instant les frais financiers,
- réduire le risque pesant sur l'encours de la collectivité.

Le conseil municipal approuve la démarche globale de gestion active de la dette d'ici à 2026.

**Benoit ARRIVÉ** : Je vous rappelle que Cherbourg-en-Cotentin à une dette faible par rapport à la moyenne nationale de notre strate de population. Nous en avons aussi beaucoup débattu lors de la campagne électorale, nous avons une dette saine. J'en profite pour saluer Gilbert Lepoittevin, Franck Duval et l'ensemble des services financiers qui nous ont toujours bien conseillés, qui nous ont évité par le passé de faire un certain nombre d'erreurs, que malheureusement ont pu faire certaines collectivités, notamment quand certaines collectivités indexées des prêts sur le cours du coton ou sur d'autres sujets un peu fantaisistes. Nous avons toujours eu une gestion extrêmement prudente, dans nos communes déléguées et à la Communauté Urbaine. Aujourd'hui c'est à Cherbourg-en-Cotentin de remplir l'ensemble des critères et d'être considérée comme une ville bien gérée par les services publics.

**Sonia KRIMI** : Une ville qui n'est pas endettée cela ne veut pas dire qu'elle est bien gérée, demandez à un ménage aujourd'hui qui s'endette pour améliorer une maison, pour assurer les études de ses enfants, est-ce que ce n'est pas un investissement que l'on fait pour les étrangers ?

On ne va pas revenir sur cela, c'était un grand débat pendant la campagne, mais le temps de la campagne est fini. Je considère qu'une ville n'investit pas dans l'avenir si on n'y voit pas de grues, c'est une ville qui ne se prépare pas pour des retraités qui font autre chose, qui se déplacent autrement, cette ville ne se prépare pas pour l'avenir.

J'appelle mes collègues à aller à la page 90, « Les conditions d'information de l'assemblée délibérante : l'assemblée délibérante est tenue informée de chaque contrat conclu lors de la séance suivante », je fais confiance à votre bonne gestion, pour autant certaines villes ont fait des choix périlleux, ce qui n'est pas votre cas, en ayant recours à des emprunts toxiques, on l'a vu avec la crise de 2008, qui a laissé encore des traces chez certains organismes bancaires. Celle de 2020 sera encore plus grave, je le pense.

Pourquoi sommes-nous informés après ? Vous allez me répondre que c'est le code général des collectivités publiques et que je suis députée et que je dois changer la loi. Mais j'aimerais avoir enfin un vrai débat ici, je ne peux pas avoir cette réponse à toutes mes questions. Je vous demande, dans la limite de la loi, de nous informer avant ou d'essayer d'échanger afin de scénariser au maximum nos emprunts. Vous avez des compétences dans l'opposition et dans votre majorité et cela serait dommage de ne pas s'en servir.

**Benoit ARRIVÉ** : Cela fait partie du travail et des discussions que vous aurez lors des commissions, conformément à ce que je vous ai dit tout à l'heure. On ne va pas vous interroger au quotidien sur un certain nombre de décisions à prendre et vous voudrez bien nous en excuser.

Je note que vous ne voulez pas refaire le débat des municipales, mais je suis obligé de vous répondre par rapport à votre précédente intervention. Je vous l'ai déjà expliqué pendant nos débats, Cherbourg-en-Cotentin est bien gérée, cela correspond au fait que nous avons une dette faible mais nous investissons beaucoup, je vous ai aussi répondu là-dessus, chiffres à l'appui. Je ne vais pas refaire la démonstration. Nous investissons plus que la moyenne des villes de notre strate de population, conformément aux réponses que je vous ai déjà faites, sur un certain nombre de sujets. La ville est bien gérée et malgré tout nous investissons plus que la moyenne des villes de notre strate, nous sommes à quasiment 50 millions d'euros d'investissements par an et nous allons accélérer dans la phase 2 de Cherbourg-en-Cotentin. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Si vous ne voyez pas de grues actuellement dans Cherbourg-en-Cotentin, je ne peux que vous inviter à vous promener plus, Madame la Députée, dans les rues de la ville, parce que moi des grues j'en vois dans pas mal d'endroits de la ville.

**19h14**      Votants : **55**

Pour : **42**      Contre : **0**      Abstentions : **13**      NPPV : **0**

### **36 – OCTROI D'UNE GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNÉE 2020**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des membres (le Pacte), la possibilité pour un membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la garantie).

La commune de Cherbourg-en-Cotentin détient un encours de 3.122.000 € auprès de l'Agence France Locale à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est constitué de deux emprunts cédés par Dexia Crédit Local auprès de l'Agence France Locale en fin d'année 2018.

La garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du membre auprès de l'Agence France Locale.

Le montant de la garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à Cherbourg-en-Cotentin qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de garantie, quelle que soit l'origine du prêt, telle que, directement conclu auprès d'AFL ou bien cédé par un tiers prêteur.

Le cas échéant, le montant de la garantie sera augmenté du montant des crédits du membre cédés à l'Agence France Locale sur le marché secondaire par un tiers prêteur.

Le conseil municipal :

- décide que la garantie de Cherbourg-en-Cotentin est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :
- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que Cherbourg-en-Cotentin est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale :
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par Cherbourg-en-Cotentin pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

- la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la garantie est appelée, Cherbourg-en-Cotentin s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;
- autorise M. le Maire, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de garantie pris par Cherbourg-en-Cotentin dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexes ;
- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**19h18**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

### **37 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LE SITE DE LA RENAUDERIE – GARANTIE D'EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE ACCORDÉE À L'ACAIS**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération N°DEL2016\_130 du 30 mars 2016, le conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt total de 4.495.649 € souscrit par l'association ACAIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cet emprunt a financé la construction et l'aménagement de bâtiments sur le site de la Renauderie, situé au 113 rue Saint Sauveur à Cherbourg-en-Cotentin.

Lors du chantier, des coûts supplémentaires se sont imposés. Au coût initial de 4.495.649 €, s'ajoute ainsi un coût supplémentaire de 1.306.765 €, portant le montant total de l'opération à 5.802.414 €.

Afin de couvrir ces travaux supplémentaires, l'association ACAIS a contracté un prêt de 1.200.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil municipal accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de l'emprunt de 1.200.000 € souscrit par l'association ACAIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Sonia KRIMI** : Je voterai bien évidemment cette garantie d'emprunt complémentaire accordée à l'ACAIS. En revanche, pourquoi un taux fixe ? Puisqu'on est garant nous avons notre mot à dire sur les modalités de l'emprunt. Aujourd'hui on sait très bien, on n'est pas au niveau des États, on n'est pas au niveau de la France qui emprunte négativement sur le terrain, avec des taux négatifs. L'argent n'a jamais été aussi gratuit, si je peux dire, pourquoi un taux fixe ?

**Gilbert LEPOITTEVIN** : Ce n'est pas nous qui empruntons, c'est ACAIS. Nous garantissons l'emprunt à hauteur de 50 %. Je ne peux pas vous en dire plus. C'est ACAIS qui négocie l'emprunt.

**Sonia KRIMI** : Mais c'est nous qui payons en cas de problème.

**Benoit ARRIVÉ** : Non, on garantit 50 %. Effectivement, si jamais ACAIS déposait le bilan, ce que personne ne souhaite ici, la collectivité ferait face à ses engagements, on cautionne 50 % du prêt.

C'est du taux fixe, 1,05 %, c'est CEB Habitat qui prête, c'est un prêt spécifique pour ce type de structure. Je vous invite à vous rapprocher d'ACAIS si vous voulez les conseiller en termes de techniques financières.

**19h21**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **1** (Pierre-François LEJEUNE)

### **38 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L’ASSOCIATION LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE - RÉGULARISATION**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par convention en date du 30 octobre 1997, la communauté urbaine de Cherbourg avait autorisé la mise à disposition d’un agent communautaire auprès de la ligue de l’enseignement pour assurer la restauration des étudiants fréquentant l’établissement Intechmer.

A la création de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, cette convention est devenue caduque et n’a pas été régularisée. Or, il s’avère que l’agent mis à disposition est placé en position de longue maladie depuis février 2018. Afin de ne pas interrompre le service, la ligue de l’enseignement a dû recruter un nouvel agent pour assurer la mission.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin est devenue redevable des engagements initiaux des collectivités fusionnées.

Cependant, il n’est pas envisageable de proposer une nouvelle convention de mise à disposition de personnel.

Le conseil municipal:

- approuve la régularisation des conventions d’objectifs et de moyens avec la ligue de l’enseignement pour les années 2018 et 2019 et autorise Monsieur Le Maire à signer ces conventions,
- autorise le versement de la subvention d’un montant de 24.097,49 € pour l’année 2018,
- autorise le versement de la subvention d’un montant de 24.749,73 € pour l’année 2019,

**19h23**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

### **39 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO – AVENANT N°2 - SIGNATURE - AUTORISATION**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L’exploitation du Casino fait l’objet d’une délégation de service public (DSP) à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 pour une durée de 15 ans soit jusqu’au 31 janvier 2031. Cette délégation a été attribuée à la SAS Casino de Cherbourg appartenant au groupe COGIT.

Le conseil municipal autorise :

- la signature d’un avenant au contrat de délégation de service public pour l’exploitation du casino conclu avec la SAS Casino de Cherbourg appartenant au groupe COGIT, ayant pour objet :
  - d’adapter la capacité d’accueil du restaurant prévu à l’article 9.2 de la convention, pour la fixer à 80 couverts.
  - de réviser l’article 9.3 de la convention de délégation de service public concernant les dépenses au titre de l’animation culturelle comme suit :
  - pour la saison 2019-2020, compte tenu de la crise sanitaire, liée à la COVID 19, de réviser les obligations d’animations et forfaitiser le montant des dépenses d’animation à 215.000 €,
  - d’indexer le montant des dépenses d’animation sur le produit brut des jeux de la saison en cours et non sur le montant de la saison précédente,
  - de rappeler que la contribution au développement touristique n’est pas intégrée dans les dépenses consacrées à l’animation.

**Gérard DUFILS** : Les locaux du Fifty’s ne sont plus utilisés actuellement, est-ce que vous avez une information sur ce que vont devenir ces locaux dans le futur ?

**Sébastien FAGNEN** : La première des contre-vérités est que la ville n’est pas propriétaire du local, nous sommes régulièrement sollicités sur cette question. A contrario du Café du Théâtre, où nous sommes propriétaires des murs, établissement qui ouvrira à nouveau ses portes d’ici quelques semaines, le Fifty’s appartient à un propriétaire privé. Le bail, avec le groupe COGIT qui exploite le Casino, est toujours en cours et donc le propriétaire continue de percevoir des loyers, pour quelques années encore.

Néanmoins, il y a quelques jours de cela, à notre initiative, après échange avec le groupe COGIT, nous avons rencontré le propriétaire du local et donc il est prévu que nous puissions continuer à échanger prochainement. Vous comprendrez, Monsieur Dufils, que je ne peux pas rentrer dans le détail ici même en conseil municipal puisqu'il y a des discussions qui sont en cours. Mais sachez que notre collectivité, même si nous ne sommes pas propriétaires des murs, opère un travail essentiel, nous espérons qu'il y aura une conclusion positive pour que le Fifty's retrouve preneur.

Nous avons engagé des moyens publics conséquents sur la Place de Gaulle pour opérer une refonte totale de son visage il y a quelques années de cela. Chacun constate également les travaux en cours sur la façade nord du théâtre à l'italienne, qui seront livrés dans les prochains mois. Il est essentiel que la Place de Gaulle joue le rôle qui est le sien, à savoir l'une des places majeures de notre ville, pour cela il faut qu'il y ait une dynamique commerciale qui soit au rendez-vous. La réouverture prochaine du Café du Théâtre est une bonne nouvelle, nous espérons que d'ici quelques mois nous pourrions trouver conclusion qui soit favorable à ce dossier. La collectivité, même si nous ne sommes pas les premiers responsables de la vacance de ce local, opère avec à la fois le locataire actuel et le propriétaire des murs pour que nous puissions trouver une occupation adéquate qui permette de faire vivre la place. Le Fifty's est le seul local vacant sur la place de Gaulle.

**19h29**      Votants : **55**

Pour : **51**      Contre : **0**      Abstentions : **4**      NPPV : **0**

#### **40 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO – RENOUVELLEMENT ET EXTENSION D'AUTORISATION DE JEUX**

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'exploitation du Casino fait l'objet d'une délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31 janvier 2031. Cette délégation a été attribuée à la SAS Casino de Cherbourg appartenant au groupe COGIT.

L'autorisation ministérielle d'exploiter les jeux du Casino de Cherbourg expirera le 31 janvier 2021. Le casinotier doit déposer une demande de renouvellement d'autorisation avant le 30 septembre 2020. De plus, il sollicite une extension concernant le black jack électronique.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis à la demande de renouvellement d'autorisation et d'extension de jeux présentée par le SAS Casino de Cherbourg.

**19h30**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

#### **41 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION CITOYENS ET JUSTICE DE LA MANCHE (ACJM) - ANNÉE 2020**

Rapporteur : Anne AMBROIS

L'ACJM assure des missions de prévention et de soutien judiciaire, ainsi qu'un service d'aide aux victimes et d'accès aux droits. A ce titre, elle mène des actions de proximité afin de favoriser l'information, l'accompagnement et le suivi de personnes victimes d'un acte délictueux ainsi que des actions de médiation.

Depuis 2016, l'association ACJM bénéficie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin d'une subvention d'un montant global de 28.151 euros, qui fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention fait l'objet d'une demande de renouvellement pour l'année 2020.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association d'aides aux victimes, de Contrôle Judiciaire Socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation Pénale (ACJM) pour l'année 2020 et autorise le versement de la subvention globale de fonctionnement au titre de l'année 2020 pour un montant global de 28.151 €.

**19h32**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**



## **42 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES – PARTICIPATION 2020**

Rapporteur : Anne AMBROIS

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a pour objectif de contribuer à l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant leur insertion professionnelle et sociale. Il permet d'accorder une aide financière d'un montant de 600 euros maximum par an et par jeune, portant sur de la subsistance (pour les jeunes en difficulté alimentaire par exemple) ou sur de l'insertion professionnelle (permis de conduire, frais kilométriques pour qu'un jeune se rende à un entretien d'embauche ou encore vêtements professionnels nécessaires pour suivre un stage).

Par ailleurs, le FAJ a vocation à développer des actions collectives, à l'instar du projet « permis de construire sa vie » qui place le jeune dans une démarche « responsabilisante », à travers un engagement réciproque.

La participation demandée reste fixée à 0,23 € par habitant au titre de l'année 2020.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le recensement réalisé fait état de la population municipale évaluée à 80.076 habitants, soit une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2019 estimée à 18.418 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le bulletin d'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020 et autorise le mandatement de la somme de 18.418 €, inscrite au budget de l'exercice en cours, à verser à la Ligue de l'Enseignement de Normandie, gestionnaire de ce dispositif.

**Barzin VIEL-BONYADI** : Nous voterons pour cette délibération mais je souhaitais non seulement alimenter le débat, mais aussi rappeler l'importance d'un revenu garanti pour nos concitoyens les plus précaires, surtout dans la conjoncture actuelle. Vous n'êtes pas sans savoir que la Coopérative Citoyenne milite pour la mise en place d'un minimum social municipal garanti afin de faire en sorte que chacun de nos concitoyens puisse être au-dessus du seuil de pauvreté, donc avoir des revenus au moins équivalents à 50 % du revenu médian.

Nous proposons d'expérimenter ce dispositif, dans un premier temps, justement auprès des 18/25 ans. Il y a beaucoup à faire sur ce sujet, je sais aussi que certains membres de l'exécutif municipal ne sont pas insensibles à cette proposition, donc je formule le souhait que l'on puisse avancer sur ce sujet lors de ce mandat, expérimenter ce dispositif d'un revenu minimum social garanti qui peut être vraiment décisif pour l'autonomie de toutes et de tous, en particulier des jeunes.

**Anne AMBROIS** : Pour l'instant je n'ai pas travaillé sur ce sujet.

**Bertrand HULIN** : Juste pour lancer le débat, qui est un vrai débat. Je n'apporterai pas de réponse définitive, l'intérêt est d'en discuter. Juste un point sur le revenu minimum municipal ou universel, le côté négatif est que cela met de côté tout ce qui est contributions sociales et notamment les contributions patronales. Si on va vers un revenu universel, il faut que celui-ci soit pensé dans le cadre de la contribution des acteurs sociaux et c'est capital. C'est l'idée de la sécurité sociale et ce qui m'inquiète un peu, c'est justement de mettre de côté cette politique sociale qui a construit les grands services sociaux du pays et les grands services sociaux de chaque commune. C'est ce point que je souhaitais aborder dans un débat qui peut nous occuper pendant quelques temps.

**19h38**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

## **43 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Rapporteur : Agnès TAVARD

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, les agents contractuels suivants et de conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois

- 2 agents au Pôle Organisation Méthode, Santé, Système d'Information, Ressources Humaines
- 2 agents au Pôle Projets Urbains La Culture Environnement
- 1 agent au Pôle Administration Générale
- 1 agent au Pôle Technique
- 1 agent à la Direction Communication Événementiel
- 4 agents à la commune déléguée de Cherbourg-Octeville
- 4 agents à la commune déléguée de Tourlaville
- 1 agent à la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

**19h39**      Votants : **55**

Pour : **47**      Contre : **0**      Abstentions : **8**      NPPV : **0**

#### **44 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS**

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal adopte la modification suivante : création d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet.

Cette présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Barzin VIEL-BONYADI** : Je profite de l'information sur le tableau de suivi, quant à la création du troisième emploi de collaborateur de cabinet, pour demander plus d'informations, notamment sur la fiche de poste. A-t-elle été publiée ? Si vous pouviez nous donner plus d'informations sur ce sujet.

**Benoit ARRIVÉ** : J'avais déjà répondu, la loi m'autorise à avoir trois collaborateurs de cabinet et donc ce sera le cas demain. J'ai aujourd'hui une assistante, qui est ma secrétaire....mais vous m'aviez déjà posé la question, je veux bien que l'on refasse le film à chaque fois, mais je me souviens puisque ma secrétaire était dans le fond de la salle quand j'ai répondu. Donc il y a aujourd'hui mon assistante, un directeur de cabinet et il y aura bientôt un ou une chef de cabinet, le recrutement est en cours. Je vous fais la même réponse que la dernière fois.

**19h41**      Votants : **55**

Pour : **44**      Contre : **1**      Abstentions : **10**      NPPV : **0**

#### **45 – TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) 2020/2021**

Rapporteur : Agnès TAVARD

Considérant que dans le cadre de l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2020-2021, il est nécessaire de faire appel à un certain nombre d'agents contractuels afin notamment d'accompagner les enfants lors des trajets vers les sites où se dérouleront les activités et de les encadrer sur les sites d'accueil périscolaire et de restauration, sur le territoire de Tourlaville,

Considérant les indisponibilités des prestataires intervenants habituellement pour les activités périscolaires,

Considérant l'allongement de la durée du périscolaire de 10 minutes pour éviter les brassages lors de l'accueil des élèves de deux écoles maternelles pendant cette période de crise sanitaire (COVID-19),

Le conseil municipal autorise la modification de la délibération n°DEL2020\_133 du 3 juin 2020 comme suit : les besoins sur l'année scolaire 2020-2021 ont été estimés au maximum à 850 heures hebdomadaires de travail en période scolaire, réparties sur des postes à temps non complet et à temps complet.

**19h42**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

#### **46 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES – HIVER ET ÉTÉ 2020**

Rapporteur : Claudine SOURISSE

La ville de Cherbourg-en-Cotentin met en place des actions en direction des enfants et des jeunes sur le secteur de Cherbourg-Octeville afin de favoriser la découverte des activités sportives.

L'action « Sport Vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël.

Dans le cadre de cet accompagnement, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations ci-dessous pour le sport vacances hiver et été 2020 :

- Club Gymnique Cherbourgeois 240 €
- Étrier Cherbourgeois 4.259 €
- JSC Manche Hand Ball 120 €
- Angoleiros Do Mar 320 €
- We Run Cuc 400 €
- Cherbourg Basket Ball 80 €
- Association Sportive Arsenal Marine 360 €
- Association Sportive du Golf de Cherbourg 200 €
- Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin 1.856 €

**19h44**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

#### **47 – RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA FRATERNITÉ 2020 AUTORISATION DE SIGNER ET DE METTRE EN ŒUVRE LES CONTRATS AVEC LES ARTISTES INVITÉS**

Rapporteur : Anna PIC

Depuis 2015, la ville organise les Rencontres internationales de la Fraternité (RiF) avec les acteurs locaux intervenant à l'international. Les RiF visent à sensibiliser le public et les scolaires à l'international au travers d'un thème et d'événements particuliers chaque année. Pour 2020, des projections de films documentaires, des rencontres, des débats et des ateliers sont proposés aux scolaires et au public sur le thème du métissage et de la créolité.

Dans ce cadre, deux artistes sont invités à Cherbourg-en-Cotentin. L'écrivaine Estelle-Sarah Bulle, originaire des Antilles, animera des ateliers d'écriture et une rencontre littéraire les 6 et 7 novembre. Le musicien calédonien Paul Wamo interviendra lors d'ateliers culturels d'expression orale et assurera une prestation musicale dans le cadre de Mélodies en sous-sol du 25 au 27 novembre.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement et de cession avec les deux artistes et de régler les dépenses liées aux prestations artistiques et au défraiement des artistes comme prévu dans les contrats.

**19h46**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

#### **48 – APPELS À PROJETS INTERNATIONAUX – ASSOCIATIF 2020 AVENANTS AUX CONVENTIONS D’OBJECTIFS**

Rapporteur : Anna PIC

Dans le cadre de l’appel à projets internationaux, associatif 2020, cinq projets retenus font l’objet d’un soutien financier à des associations ayant une convention d’objectifs avec la ville. Aussi il y a lieu de passer des avenants aux dites conventions.

Des subventions sont prévues pour les associations suivantes :

- 5.000 euros au Patronage Laïque Tourlaville Basket,
- 1.900 euros au Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin (CKMNC),
- 3.000 euros au Yacht Club de Cherbourg,
- 3.100 euros à l’Aquatic Club Cherbourg-en-Cotentin,
- 3.500 euros à la Maison Pour Tous Léo Lagrange.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d’objectifs pour les associations précitées.

**Sonia KRIMI** : Sur les sommes de cette délibération : 5.000 € c’est beaucoup, ce n’est pas assez ? Si vous pouviez nous apporter, dans les prochaines délibérations, un pourcentage par rapport au projet, par rapport au budget, pour que l’on puisse avoir un moyen d’évaluer cela.

**Anna PIC** : Comme je l’ai indiqué au début de la lecture de cette délibération, ces subventions ont déjà été votées en janvier 2020 et lors de la présentation les projets sont amenés avec le budget global, la part subventionnable et la part subventionnée. Lorsque le comité consultatif des relations internationales, où siègent toutes les représentations du conseil municipal ainsi que des personnalités extérieures, prend sa décisions il a toutes les informations et les descriptifs du projet.

**Sonia KRIMI** : Je ne vous cache pas que je ne suis élue que depuis quelques mois ici, donc je n’étais pas présente, c’est pour cela que je repose ma question et j’espère que j’aurai par mail tous les détails. Merci beaucoup.

**19h48**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

#### **49 – SERVITUDES DE PASSAGE AU PROFIT D’ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La société ENEDIS envisage l’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation du réseau électrique de distribution publique sur La Glacerie et Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal autorise la création de servitudes de passage sur les communes déléguées de Cherbourg-Octeville et La Glacerie, accorde cette servitude sans indemnité, à titre gratuit, autorise Monsieur le Maire à signer la convention sous seings privés préalable, puis l’acte authentique à recevoir devant notaire ainsi que toutes ses annexes.

Les frais inhérents à l’acte seront à la charge de la société ENEDIS, qui devra en délivrer une copie à la collectivité.

**19h50**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

#### **50 – RÉGULARISATION FONCIÈRE – AVENUE DE L’INGÉNIEUR LAUBEUF – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin envisage de réaliser des travaux de sécurisation de l’accès à la piscine du Maupas située avenue de l’Ingénieur Laubeuf sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville. Le parking existant en bordure de la voie ne permet pas un accès suffisamment sécurisé à la piscine pour les écoliers s’y rendant fréquemment.

Le conseil municipal autorise l'acquisition auprès de la société du Roule, à titre gratuit, pour régularisation foncière, d'une partie d'environ 270 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée AL n°23 sise Avenue de l'Ingénieur Laubeuf sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville étant ici rappelé que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la collectivité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique notarié, ainsi que tous les documents y afférents et accepte la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié et de géomètre.

**19h52**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**51 – VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN AU PROFIT DE M. ET MME PRIGENT – CHEMIN DU FORT NEUF – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire des terrains d'assiette du château d'eau de Grimesnil-Monturbert sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, à savoir notamment les parcelles cadastrées 383 AX n°373 et 376 sises Chemin du Fort Neuf.

En septembre 2019, un riverain, Monsieur André PRIGENT domicilié 20 Chemin du Fort Neuf, a manifesté son intérêt à acquérir la totalité de la parcelle cadastrée 383 AX n°373, bande de terrain nu en nature de pré et d'une superficie de 68 m<sup>2</sup>, et une partie d'environ 105 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 383 AX n°376.

Le conseil municipal approuve la vente au profit de Monsieur André PRIGENT de la totalité de la parcelle cadastrée 383 AX n°373 d'une surface de 68 m<sup>2</sup> et d'une partie à soustraire de la parcelle cadastrée 383 AX n°376 sises Chemin du Fort Neuf sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, moyennant le prix de DIX EUROS le mètre carré (10,00 €/m<sup>2</sup>), étant ici rappelé que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents y afférents.

**19h57**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

**52 – RÉSILIATION PARTIELLE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE – SA HLM DU COTENTIN – RUE AUGUSTIN LE MARESQUIER – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La société Manche Telecom a conclu, en 2010, pour une durée de 6 ans avec la ville de Tourlaville une convention d'occupation à titre précaire pour l'implantation et l'exploitation sur la parcelle susvisée d'un local où convergent les lignes des abonnés, appelé « Noeud de Raccordement Optique (NRO) ». Ladite convention, reconduite pour une année et arrivée à échéance en 2017, devait faire l'objet d'une renégociation quant à la poursuite de cette occupation. Le bailleur social ne souhaite pas reprendre la convention à son compte.

Afin que la commune de Cherbourg-en-Cotentin puisse contractualiser à nouveau avec Manche Telecom, il est nécessaire de résilier partiellement le bail afin d'extraire l'emprise foncière d'environ 236 m<sup>2</sup> (surface à parfaire par document d'arpentage), comprenant le local NRO d'une surface de 100 m<sup>2</sup> en question et également le bâtiment attenant, anciennement local billetterie du stade d'environ 15 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve la résiliation partielle du bail emphytéotique susmentionné pour exclure de la parcelle 602 AX 876 donnée à bail, une emprise foncière d'environ 236 m<sup>2</sup> comprenant le local NRO et l'ancien local billetterie et sise Rue Augustin Le Maresquier sur la commune déléguée de Tourlaville, toutes modalités du bail étant par ailleurs inchangées et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui régularisera ledit avenant constituant résiliation partielle et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

**20h01**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**53 – VENTE D’UN TERRAIN D’AGRÉMENT AU PROFIT DE M. ET MME MOISSON – CHEMIN DU TUE-VAQUES – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d’un terrain d’agrément situé Chemin du Tue- Vaques dans le village du Becquet de Haut sur la commune déléguée de Tourlaville, cadastré 602 AD n°204 et d’une superficie de 960 m<sup>2</sup>.

En 2019, M. et Mme MOISSON, domiciliés à Cherbourg-en-Cotentin (50110), ont manifesté leur intérêt à acquérir cette parcelle de terrain identifiée en zone N (naturelle) du PLU communal et contiguë en son côté Est au jardin potager cadastré 602 AD n°205 dont ils sont propriétaires.

Le conseil municipal approuve la vente au profit de Monsieur et Madame MOISSON de la parcelle cadastrée 602 AD n°204 sise Chemin du Tue-Vaques sur la commune déléguée de Tourlaville, au prix net vendeur de NEUF CENT SOIXANTE EUROS (960,00 €), étant ici rappelé que les frais d’acte notarié seront à la charge des acquéreurs et autorise Monsieur le Maire à signer l’acte authentique ainsi que tous les documents y afférents.

**20h02**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**54 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES – ATTRIBUTIONS D’AIDES SUITE À LA RÉALISATION DES TRAVAUX**

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune déléguée de Cherbourg-Octeville accorde, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, une aide au ravalement de façade, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le règlement d’attribution d’aide s’applique pour les demandes déposées jusqu’au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de l’harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune, modifiant le règlement d’attribution qui prend en compte les demandes déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le conseil municipal a attribué les subventions à 11 propriétaires pour un montant total de 16.493,80 €.

**Gérard DUFILS** : Par rapport aux critères d’attribution, y a-t-il des conditions liées à l’isolation thermique des façades ?

**Ralph LEJAMTEL** : Non, le dispositif n’est pas corrélé à l’isolation thermique des façades, il est vraiment lié à un toilettage de la façade.

**Benoit ARRIVÉ** : Par contre, quelqu’un qui fait de l’isolation thermique lorsqu’il refait sa façade peut solliciter l’aide.

**20h06**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

**55 – ASSOCIATION « CHERBOURG ENSEMBLE » - VERSEMENT D’UNE SUBVENTION**

Rapporteur : Odile LEFAIX-VÉRON

Les dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l’article 1<sup>er</sup> du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d’une convention d’objectifs définissant l’objet, le montant et les conditions d’utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d’une subvention supérieure à 23.000 € par an.

Chaque année, l'association Cherbourg Ensemble participe aux événements festifs et populaires tels que les marchés nocturnes « l'été sur les quais », la course des Pères Noël et les festivités de Noël : marché de Noël et animations/concerts.

Le conseil municipal approuve le versement de la subvention de 28.300 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Cherbourg Ensemble.

**20h08**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

**56 – CONVENTION AVEC GRDF - INSTALLATION ET HÉBERGEMENT DES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À LA TÉLÉRELÈVE DES COMPTEURS COMMUNICANTS - NOUVEAU SITE D'IMPLANTATION - MODIFICATION DE L'ANNEXE 2 DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Giles LELONG

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte indique que les gestionnaires des réseaux publics de distribution de gaz naturel mettent à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, des systèmes d'alerte liés au niveau de leur consommation, ainsi que des éléments de comparaison issus de moyennes statistiques basées sur les données de consommation locales et nationales.

Pour cela, GRDF, concessionnaire de la distribution de gaz, est chargé de déployer des compteurs intelligents de gaz (appelés « Gazpar ») chez les particuliers et professionnels d'ici 2022.

GRDF a sollicité la ville pour identifier des points hauts permettant l'installation de concentrateurs, équipements de télérelève des compteurs. Il s'agit de coffrets de 40 cm x 30 cm x 20 cm équipés d'une antenne radio de 1 mètre environ.

Une convention entre GRDF et la ville de Cherbourg-en-Cotentin a été signée suite à la délibération DEL2017\_358 du 28 juin 2017. Elle mentionne les lieux d'implantation de concentrateurs suggérés par la Ville, décrit les équipements de télérelève et explique les modalités d'accès et d'intervention de GRDF.

Après étude technique avec les services de la ville, deux sites ont été équipés : le stade des Fourches et la capitainerie du Port Chantereyne.

Une troisième implantation, sur le site du Musée de la Libération, situé Montée des Résistants, serait pertinente. Ce site présente en effet l'avantage, en plus de son altitude, d'être bien dégagé, sans zones d'ombre.

L'intégration de ce nouveau site permettra son étude en concertation avec les services techniques de la Ville et, si l'étude est concluante, la signature de la convention particulière entre GRDF et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal prend connaissance de l'avenant à la convention initiale faisant apparaître l'ajout de ce nouveau site pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la télérelève des compteurs communicants Gazpar et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 faisant apparaître l'ajout de ce nouveau site pour l'installation et l'hébergement de l'équipement nécessaire à la télérelève du compteur communicant Gazpar.

**20h12**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **1**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**57 – CENTRE D'ART LE POINT DU JOUR – AVENANT À LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2018/2020**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Catherine GENTILE

Le Point du Jour est financé principalement par la Région Normandie, l'État (DRAC Normandie), la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Département de la Manche. Ce partenariat est encadré par une convention triennale d'objectifs 2018-2020, dont la signature a été autorisée par délibération n°2018\_203 du 11 avril 2018.

En 2020, la ville a souhaité renforcer son soutien au Point du Jour pour permettre la mise en œuvre du projet artistique et culturel, en proposant de porter sa contribution à 88.000 € soit une augmentation de 30.000 €, objet du présent avenant.

Le conseil municipal autorise la signature de cet avenant à la convention triennale d'objectifs 2018 – 2020.

**Sandrine TARIN** : Vous avez partiellement répondu à la question que j'allais poser concernant le projet, mais nous aurions aimé en avoir connaissance plus tôt. Cependant, cette demande de financements, selon nous, devrait être accompagnée d'un bilan par rapport aux années précédentes. Cette subvention va-t-elle servir au développement du projet, aux charges d'exploitation et aux charges fonctionnelles du centre du Point du Jour ? Pourriez-vous nous faire un point RH sur les employés, les directeurs ? Ainsi qu'une moyenne du taux de fréquentation, par rapport au nombre d'expositions, par jour ?

**Catherine GENTILE** : Je vais avoir du mal à répondre à toutes ces questions, cela va être un peu long. Néanmoins, je pourrai vous faire un bilan très précis parce que j'ai les chiffres dans mon bureau. L'augmentation de la subvention est aussi pour pallier à la baisse de la subvention de la Région, de façon à ce que le budget reste constant afin que les activités du Point du Jour, qui sont celles que je vous ai décrites, puissent perdurer. La Région se désengage, donc nous sommes obligés d'augmenter la subvention.

Je reçois des bilans très complets, j'assiste, avec les partenaires financiers, 4 fois dans l'année, à un comité de suivi où nous avons les chiffres des entrées, le coût des expositions, les partenaires financiers, les livres qui vont être édités et combien cela coûte. On peut donc vous transmettre ce bilan. Je viens de recevoir le bilan de l'année 2020, que je n'ai pas encore regardé. Il y a un comité de suivi le 9 octobre avec tous les partenaires, et c'est aussi au vu de ces bilans que nous allons devoir écrire une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et fixer le montant de nos engagements financiers. Tout cela est lié à un contrôle des financeurs.

**Sonia KRIMI** : Je voterai bien évidemment cette délibération. Lors de notre dernière assemblée générale, Madame Gentile était présente, nous avons eu la chance de voir la richesse de tout ce que le centre a fait dans cette dernière année et j'ai fait des propositions lors de l'assemblée générale.

L'art est quelque chose qui nous ouvre les yeux, qui nous permet de nous construire, au lieu de détruire autour de nous, de construire des ponts, de connaître l'autre, d'être plus indulgent et plus proche de l'autre. Je considère qu'un gamin d'Octeville doit connaître « Le baiser de l'Hôtel de Ville » de Robert Doisneau, il a le droit d'aimer Robert Mapplethorpe, le droit d'apprécier le portrait de « La jeune Afghane aux yeux verts », que l'on connaît tous ici, de McCurry.

En revanche, je considère que l'activité aujourd'hui elle est enfermée, c'est-à-dire qu'il faut être initié à l'art pour pouvoir pousser la porte du Point du Jour et à l'époque notre proposition était de sortir et de partir sur les marchés, par exemple, pour présenter l'art de la photographie à des enfants ou des parents, qui n'ont pas les moyens ou cette capacité de franchir la porte du Point du Jour. C'est un bâtiment très beau, mais c'est un bâtiment très imposant et on sait que l'art c'est souvent pour les initiés et que l'on a du mal à aller vers cet art-là. Est-ce que ces propositions seront prises en compte lors de vos futurs échanges, Madame Gentile, pour que l'art soit à la disposition de toutes et de tous ?

**Benoit ARRIVÉ** : Quelques éléments de réponse. Ce que vous évoquez, c'est assez essentiel et c'est au cœur du sujet qui doit être le nôtre et qui est déjà le nôtre, même si vous l'avez remarqué, la ville n'a pas d'autorité sur un certain nombre de structures culturelles, qu'elles sont gérées de façon autonome, avec parfois le comité des financeurs. Par contre, cette question de sortir la culture de ces murs, c'est un vrai sujet pour moi. C'est ce que l'on a demandé à la Scène Nationale et Farid Bentaïeb le fait plutôt bien, avec un certain nombre d'événements que l'on sort du théâtre, y compris à l'échelle du Cotentin, cela a été rappelé lors de la présentation au Trident. C'est aussi des démarches que l'on souhaite initier avec le Point du Jour et d'autres structures, cela fait partie des sujets qui sont les nôtres.

Faire sortir l'art des musées et des bâtiments, on l'a déjà fait, on va continuer à le faire. Sur la photographie vous vous souvenez de l'exposition Bazire, qui a aussi été un vrai succès, à l'échelle du Cotentin et à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.



Je ne peux que vous apporter ces réponses, en allant dans votre sens, mais c'est aussi pour nous une priorité de faire sortir les établissements culturels de leurs murs et puis aussi parfois de faire venir dans les établissements culturels un public qui n'y vient pas forcément. C'est pour cela que l'on utilise « La Biennale », « Voyageurs immobiles », parfois on fait de la cuisine au musée Thomas Henry et on voit des habitants de Cherbourg-en-Cotentin qui viennent pour assister à une scène de cuisine dans le musée, et qui, à cette occasion, découvrent pour la première fois le musée et auront probablement envie d'y revenir. Ça fait partie de la stratégie.

**Catherine GENTILE** : On commence à s'emparer de ces sujets et on va continuer. Je vous ai dit qu'il y avait une médiatrice culturelle parmi les 5 salariés de la structure, elle travaille avec le milieu scolaire. Elle propose, en amont de chaque exposition, une visite pédagogique pour les enseignants, pour qu'ils puissent visiter l'exposition avant et pouvoir ensuite emmener les élèves. On travaille aussi avec les élèves de certaines écoles prioritaires pour qu'ils puissent venir au Point du Jour. Il faut aussi bien sûr que le public puisse venir à l'intérieur du musée, et je sais que c'est toujours compliqué de faire franchir les portes d'un musée, quel qu'il soit. Il y a cet aller-retour qui est fait, mais nous allons continuer à développer toutes sortes de projets en installant de l'art dans la ville.

A l'occasion de différents événements, il y aura des choses qui vont être faites, en lien avec le Point du Jour, notamment tout le résultat du travail qui va être fait avec Itinérance et les migrants. Nous avons aussi envie de mettre cela à l'honneur dans notre ville. Il y aura, à l'occasion de la future Biennale et de la future édition de Voyageurs Immobiles, des expositions d'art urbain dans tous les quartiers de la ville. On a commencé à travailler sur ce sujet pour un prochain « Femmes dans la Ville », pas celui qui va arriver mais l'autre, on aura aussi des expositions qui seront dans les quartiers où l'on impliquera les habitants.

Donc on va avoir plusieurs rendez-vous dans l'année sur ces questions-là avec des expositions dans les espaces urbains. Je ne vais pas dévoiler tous les projets, mais il y en a un certain nombre dans les cartons sur lesquels on commence déjà à travailler et on va se doter de plus de structures d'exposition dans les rues pour pouvoir en déployer dans plusieurs quartiers à la fois, avec une exposition où il faudra se déplacer pour avoir une vision globale des choses.

**Bertrand HULIN** : Juste un petit complément rapide à ce que dit Madame Gentile. C'est un petit peu fatigant les leçons de vie de Madame Krimi, derrière tous les événements, les actions culturelles, évoquées par Madame Gentile, par Monsieur le Maire, j'insiste sur la manière dont ces actions irriguent la jeunesse, le tissu scolaire et je voudrais rendre hommage aux médiateurs culturels, à Nadège Henry par exemple au Trident, au travail de Farid Bentaïeb. Ce sont des centaines de jeunes, du 1<sup>er</sup> degré jusqu'au lycée, qui vont dans ces institutions culturelles et spécialement les jeunes des quartiers populaires. Je pense aux jeunes du lycée Tocqueville, pour qui le Point du Jour est une annexe, une seconde salle de classe, je pense, notamment dans les zones d'éducation prioritaire, au collège des Provinces et de tout le réseau d'écoles primaires et maternelles qui font un très gros travail sur la culture en collaboration avec les acteurs culturels.

**20h25**      Votants : **55**

Pour : **46**      Contre : **8**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

## **58 – BIBLIOTHÈQUE JACQUES PRÉVERT – DÉCLASSEMENT DE MOBILIERS POUR MISE EN VENTE**

Rapporteur : Catherine GENTILE

La bibliothèque Jacques Prévert dispose de mobiliers peu adaptés ou non utilisés.

Le conseil municipal autorise de réformer les étagères mobiles ainsi que le traceur HP, de fixer le tarif de vente au prix unitaire de 150 euros le chariot de 6 tablettes, 120 euros le chariot de 3 tablettes et 250 euros le traceur HP et autorise dans le cadre du budget supplémentaire, l'inscription de crédits au bénéfice du budget de la bibliothèque Jacques Prévert, pour permettre l'acquisition de nouveaux équipements.

**20h28**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

**Camille MARGUERITTE** : Pour l'organisation du conseil, ce serait vraiment sympa à l'avenir, pour rendre le conseil un peu plus attractif et un peu plus dynamique, que les adjoints qui présentent les délibérations ne les lisent pas, mais nous les résumons. Nous travaillons nos délibérations et nous les lisons, donc si on pouvait éviter une relecture des exposés, qui sont parfois très techniques et que l'on a déjà lus, on gagnerait tous du temps.

## **59 – RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

**Nadège PLAINEAU** : Avant de présenter la délibération, je voudrais remercier tous les fonctionnaires de la délégation petite enfance des communes déléguées qui ont vraiment fait un gros travail collaboratif et constructif afin de vous présenter ce soir un résultat harmonisé dans le cadre de Cherbourg-en-Cotentin.

Les règlements intérieurs des structures petite enfance ont été élaborés à partir d'une trame commune à la création de Cherbourg-en-Cotentin, ceci afin d'harmoniser les conditions administratives d'accueils pour les familles. Un travail entre les territoires a permis l'élaboration d'un socle commun, le projet pédagogique étant lui, propre à chaque structure en fonction des espaces dédiés, du type d'accueil majoritaire dans la structure, mais aussi des équipes de professionnels en place. Ce premier travail a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal du 26 juin 2019.

Le contexte a changé avec la mise en place du nouveau logiciel Concerto au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de la commission d'admission commune, il est nécessaire d'informer les familles :

- sur les procédures mises en place, et assurer leur transparence,
- sur le modèle des contrats proposés aux familles, avec les précisions, conforme à la circulaire 2019, facturation à la 1/2 heure,
- sur les mesures prises concernant la protection des données personnelles et les différentes autorisations nécessaires à l'accueil des enfants dont le droit à l'image.

Le conseil municipal adopte les règlements intérieurs de chaque structure tels que présentés avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En raison du transfert de la crèche J Levallois à Montécot, le règlement intérieur rentre en vigueur dès maintenant, pour cette structure uniquement.

**Benoît ARRIVÉ** : Je souscris aux propos de Nadège PLAINEAU sur le travail qui a été fait pour avoir une politique harmonisée à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. J'en profite d'ailleurs pour saluer les équipes de fonctionnaires qui, dans le cadre du COVID, font aussi un travail remarquable pour accueillir nos jeunes enfants.

**Nadège PLAINEAU** : Je voulais aussi les remercier, nous avons prévu des réunions avec les parents des crèches, depuis fin septembre jusqu'à début octobre, et on sent que le personnel est présent. Ce sont des réunions qui sont le soir, sur leur temps, pour rassurer les parents et donner toutes les mesures qui seront mises en place au fur et à mesure des circulaires ministérielles.

**21h00**      Votants : **55**

Pour : **53**      Contre : **0**      Abstentions : **2**      NPPV : **0**

## **60 – DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT – RECOURS ADMINISTRATIFS OBLIGATOIRES – RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION 2019**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

La dépénalisation du contrôle du stationnement payant de surface a donné aux collectivités territoriales, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle compétence leur permettant une gestion complète de leur politique de stationnement.

Les automobilistes peuvent contester l'avis de paiement du forfait post-stationnement, en formant un recours administratif préalable obligatoire (RAPO).

La ville de Cherbourg-en-Cotentin a fait le choix de confier la gestion de ces RAPO à un tiers pour une période de 4 années, jusqu'au 31 décembre 2021 à la société SAGS SERVICES.

Chaque année un rapport d'exploitation doit être présenté à l'organe délibérant ayant institué la redevance avant le 31 décembre de l'année suivante par la société SAGS SERVICES.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel d'exploitation 2019, établi par la société SAGS SERVICES dans le cadre de la gestion des recours administratifs obligatoires (RAPO) qui lui a été confiée.

**21h03**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

#### **61 – DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT – CONVENTION DE REVERSEMENT DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Par délibération DEL2017\_647 en date du 15/11/2017, le conseil municipal a institué la redevance de stationnement et défini le périmètre de la zone de stationnement payant pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La communauté d'agglomération Le Cotentin est, quant à elle, compétente en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Les modalités de répartition des recettes des FPS représentent un enjeu important pour les équilibres budgétaires tant pour la commune que pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. En ce sens, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin ont décidé de signer, comme l'année précédente, une convention aux fins d'organiser le reversement en 2021 des recettes issues des forfaits post-stationnement de l'année 2020.

Le conseil municipal approuve le projet de convention de reversement du Forfait Post Stationnement à la Communauté d'Agglomération du Cotentin et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents y afférant.

**21h06**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

#### **62 – COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT – AVENANT MODIFICATIF N°2 AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS – SORTIE DE PARCELLES SISES CHEMIN DU FORT NEUF – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

La communauté d'agglomération Le Cotentin a acté le transfert des compétences optionnelles eau et assainissement de la ville de Cherbourg-en-Cotentin vers la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de terrains d'assiette situés chemin du Fort neuf sur la parcelle cadastrée 383 section AX n°373 et sur une partie de la parcelle 383 section AX n°376, l'emprise foncière est d'une superficie d'environ 173 m<sup>2</sup>, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Cette emprise étant, au moment du transfert, nécessaire aux missions relevant de la compétence « eau et assainissement » exercée par la Communauté d'agglomération Le Cotentin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, elle a été mise à disposition de l'établissement de coopération intercommunale par la ville et intégrée dans l'annexe comptable du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements, inventoriée au compte budgétaire 21351.

Par courrier en date du 19 novembre 2019, la communauté d'agglomération Le Cotentin a indiqué à la ville, que l'emprise foncière n'apparaissait plus nécessaire à l'exercice de ses compétences.

Le conseil municipal acte la fin de la mise à disposition des parcelles cadastrées 383 section AX n°373 et 383 section AX n°376 pour partie, étant considéré qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exercice de la compétence transférée et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif n°2 du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements relatif à la compétence eau et assainissement.

**19h56**      Votants : **55**

Pour : **52**      Contre : **0**      Abstentions : **3**      NPPV : **0**

**63 – ANTENNES RELAIS - TRANSFERT DE CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À LA SOCIÉTÉ HIVORY**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

La société SFR bénéficie de conventions d'occupation du domaine public sur les territoires des communes déléguées de Querqueville et Tourlaville relatives à l'implantation des stations radioélectriques et d'équipements de communication électronique.

La société SFR a réorganisé son parc d'infrastructure et a transféré l'activité de gestion et d'exploitation de ces sites à une des filiales du groupe SFR FILIALE, désormais dénommée HIVORY. Dans ce cadre, la société SFR sollicite l'autorisation du transfert des conventions d'occupation, ainsi que les droits et obligations issus des conventions qui lui avaient été consenties, des sites au profit de la société HIVORY.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des conventions d'occupation du domaine public conclues avec la société SFR pour l'implantation d'antennes relais sur les parcelles cadastrées 602 AY 782 et 602 AI 236 à Tourlaville et 416 AH 369 à Querqueville, à la société HIVORY.

**21h08**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**64 – TERRAIN SIS LIEU-DIT LA PERRUQUE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE - AJOURNEMENT DU PROJET PROXIMA**

Rapporteur : Pierre-François LEJEUNE

Par délibération n°2018\_491 du 26/09/2018, le conseil municipal avait autorisé l'association « le Groupe Astronomique de Querqueville » à réaliser le projet PROXIMA, mettant en œuvre la construction d'un observatoire et la mise à disposition d'une emprise de terrain sise lieu-dit la Perruque sur la commune déléguée de Querqueville.

En 2019, l'association le Groupe Astronomique de Querqueville a informé la commune que le projet n'étant plus viable, le conseil d'administration de l'association a décidé à l'unanimité de l'ajourner.

Le conseil municipal prend acte de la décision du conseil d'administration de l'association le Groupe Astronomique de Querqueville d'ajourner le projet PROXIMA et annule la délibération n°2018\_491 du conseil municipal du 26/09/2018.

**21h10**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

**65 – PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE – AVENANT AU CONTRAT D'OCCUPATION DE LONGUE DURÉE À DES FINS COMMERCIALES CONCLU AVEC LA SAS BOWLING CHANTEREYNE**

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Monsieur Postaire, représentant de la SAS BOWLING CHANTEREYNE a sollicité l'accord du syndicat mixte Ports de Normandie, autorité concédante, pour prolonger la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public en raison des investissements réalisés dans son bâtiment.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAS BOWLING CHANTEREYNE, un avenant n°4 au contrat d'occupation de longue durée en date du 7 juin 2002, modifié par avenant n°1 le 26 septembre 2008, avenant n°2, et par avenant n° 3 du 16 septembre 2019 afin de prolonger la durée de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public jusqu'au 31 décembre 2044.

**21h11**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**66 – PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE – ARMOIRE À DÉLICES - MODIFICATION DE LA CONVENTION PAR VOIE D'AVENANT EN VUE DE PROLONGER LA DURÉE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

La société « l'Armoire à délices » a été autorisée à occuper le port de plaisance Chantereyne par un contrat d'occupation longue durée, dit « d'amodiation », en date du 06 décembre 2004, approuvé le 09 février 2005 par Monsieur le préfet de la Manche. Cette autorisation a été consentie en vue d'exercer, d'abord une activité d'épicerie fine et de salon de thé. L'activité de restaurant, autorisée par le concessionnaire par un avenant n°2, est venue compléter la liste des activités de l'Armoire à délices.

Monsieur GONTIER, représentant de la société « Armoire à délices », a sollicité l'accord du syndicat mixte Ports de Normandie, autorité concédante, pour prolonger la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public jusqu'au 31 décembre 2043, soit 12 années supplémentaires, en raison des investissements et travaux entrepris pour son activité.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la société « l'Armoire à délices » un avenant n°5 au contrat d'occupation de terre-pleins à usage commercial conclu le 06 décembre 2004 et modifié par avenant n°1 du 13 novembre 2007, par avenant n°2 du 9 juillet 2009, par avenant n°3 du 30 septembre 2013, et par avenant n°4 du 17 janvier 2018, afin de prolonger la durée de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public jusqu'au 31 décembre 2043.

**21h12**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**67 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE YACHT-CLUB DE CHERBOURG**

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

L'association du Yacht-Club de Cherbourg est soutenue par la ville au travers de subventions octroyées, d'une part, par la direction des sports (8.587 € pour l'année 2020) afin notamment de favoriser la pratique sportive et, d'autre part, par la concession plaisance (16.782 € en 2020), pour mettre en œuvre les objectifs visant prioritairement à promouvoir et animer le port et le plan d'eau, ainsi que participer à l'organisation nautique des manifestations organisées par la ville et ses partenaires.

Il convient de prévoir un avenant à la convention d'objectifs afin d'y intégrer les objectifs prévus avec la concession plaisance, en contrepartie de l'octroi d'une subvention complémentaire de 16.782 € en 2020.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville et le Yacht-Club.

**21h13**      Votants : **55**

Pour : **54**      Contre : **0**      Abstentions : **1**      NPPV : **0**

## **68 – PORT CHANTEREYNE – ACTUALISATION DES ACTIONS DE PROMOTION 2020**

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

En raison du contexte sanitaire, le plan de promotion du port a été réduit cette année à quelques actions.

Port Chantereyne a voulu rester présent cette année encore sur les salons nautiques les plus pertinents pour développer sa notoriété auprès des plaisanciers. Or, le salon nautique d'Amsterdam en mars a finalement été annulé après 2 jours d'ouverture. Les quelques visiteurs du stand de l'Association des Ports de Plaisance Normands (APPN) se sont tout de même vu distribuer une carte de réduction leur permettant de bénéficier d'une nuit gratuite pour une nuit payée dans chacun des ports partenaires de l'APPN.

Le salon nautique de Southampton en septembre présentant trop d'incertitudes au vu de la situation sanitaire actuelle, il a été décidé que Port Chantereyne ne participerait pas à ce salon.

Le Nautic de Paris est, pour l'instant, maintenu et il est prévu que Port Chantereyne soit présent sur le stand de la Normandie, dont la coordination est assurée par Normandie Maritime.

En raison du COVID-19, seul 1 événement nautique, en plus de la Drheam Cup, a pu être organisé au Port Chantereyne cette année.

L'Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg a organisé, du 11 au 15 mars 2020, le Trophée de l'Île Pelée, Coupe d'Europe et championnat de France Universitaire de voile habitable J80.

Port Chantereyne souhaite également axer sa promotion sur le soutien des initiatives locales à développer, la pratique de la voile habitable et sur l'accueil des skippers professionnels et amateurs engagés dans les préparations de grandes compétitions de voile habitable.

Les actions recensées dans cette délibération sont valorisées à hauteur de 18.900 € sur un budget de promotion de 29.000 €, pour un montant total de fonctionnement du port de 2.951.592 €.

Événements	Coût
Trophée Île Pelée (stationnement, grutage et voiles)	6.800 €
Soutien aux skippers en Class40 et Imoca	7.300 €
Soutien à Alexis Loison (subvention et prestations portuaires)	4.800 €
<b>Total</b>	<b>18.900 €</b>

Le conseil municipal :

- accorde la gratuité d'une nuitée pour 1 nuit payée au Port Chantereyne aux porteurs de la carte de réduction distribuée sur le salon nautique d'Amsterdam,
- accorde la gratuité des prestations portuaires (stationnement et manœuvres de grutage) pour les bateaux participant au Trophée de l'Île Pelée, ces gratuités représentant 1.800 €,
- met à disposition de l'Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg (ASSUC) 3 voiles neuves avec le logo Port Chantereyne pour voiliers de type J80 d'une valeur de 5.000 € TTC,
- accorde la gratuité des places pour les bateaux en Class40 et Imoca s'entraînant à Cherbourg, ainsi que 2 grutages par Class 40 ; ces gratuités étant valorisées à 7.300 € au plus,
- accorde la gratuité d'une place de port et de 4 grutages au skipper cherbourgeois, Alexis Loison, ces gratuités sont valorisées à hauteur de 1.800 €,
- octroie une subvention de 3.000 € au skipper cherbourgeois, Alexis Loison, courant la Solitaire du Figaro 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

**21h17**    Votants : **55**

Pour : **54**    Contre : **0**    Abstentions : **1**    NPPV : **0**

## **69 – CHARTE FRIENDLY NORMANDY – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

Dans la continuité de sa politique de lutte contre les discriminations et les stéréotypes de genre, la ville a souhaité marquer son engagement pour les droits des personnes LGBTI+ à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le vendredi 17 mai 2019, en réalisant de façon participative et en inaugurant un marquage au sol aux couleurs du "Rainbow flag" Place de la République, lieu pour la symbolique qu'il représente.

Pour poursuivre cette dynamique, il est proposé de rafraîchir ce Rainbow flag avec les associations de lutte contre les discriminations LGBTphobes et d'annoncer la signature de la Charte « Friendly Normandy» le 3 ou le 10 octobre en fonction de la météo.

Le conseil municipal autorise le rafraîchissement du Rainbow Flag, Place de la République et autorise Monsieur le Maire à signer la charte « Friendly Normandy».

**Barzin VIEL-BONYADI** : Nous voterons bien évidemment pour, et même s'il est tard, je crois que l'heure est toujours bonne pour dire notre soutien inconditionnel aux personnes LGBTQIA +, homosexuels, bisexuels, transgenres, intersexes, queer et j'en oublie. Il est bien entendu inacceptable qu'aujourd'hui on ne puisse pas vivre pleinement son identité et vivre pleinement son amour dans l'espace public, mais trop souvent aussi, dans la sphère privée. C'est une réalité, et ce, quelle que soit la ville. C'est un combat de tous les instants que nous devons et devons mener ensemble, soyez assurés de notre soutien actif lorsqu'il s'agit de garantir l'égalité entre toutes et tous à Cherbourg-en-Cotentin. J'aurais voulu vous dire, rendez-vous début octobre, mais malheureusement l'évènement n'aura pas lieu.

**21h21**      Votants : **55**

Pour : **55**      Contre : **0**      Abstentions : **0**      NPPV : **0**

**Benoit ARRIVÉ** : Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, j'ai reçu plusieurs demandes de paroles, tout d'abord Monsieur Hébert.

**Dominique HÉBERT** : La ville de Cherbourg-en-Cotentin est très attachée à l'accompagnement social de ses habitants, qui font face à diverses difficultés ou qui vivent avec une situation de handicap.

C'est particulièrement vrai pour les enfants dans le domaine scolaire. Nous l'avons encore prouvé cet été lorsque nous avons été sollicités, au mois de juin, par l'Éducation Nationale pour créer une classe « unité autisme » en élémentaire. Nous avons immédiatement accepté et les services se sont adaptés afin de répondre au cahier des charges, en réalisant des travaux pour adapter les locaux et investir dans du mobilier spécifique pour un coût global de 42.000 €.

Malgré tous nos efforts, cette rentrée scolaire s'avère compliquée dans bon nombre d'écoles, puisque de nombreux enfants qui ont une notification de la MDA n'ont pas d'AESH pour les accompagner dans leur scolarité.

Malgré les annonces très médiatisées du gouvernement de créer 4.000 postes de plus d'AESH en cette rentrée scolaire, nous ne voyons pas sur le terrain le ruissellement de ces moyens.

Les parents d'élèves et les enseignants sont très inquiets de cette situation et nous interpellent quotidiennement.

J'ai interrogé, lundi matin, le secrétaire général de la DSDEN, car cela est de la responsabilité et de la compétence de l'État. Il m'a répondu qu'il n'avait pas ces moyens à déployer pour l'instant. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse.

Aussi, Madame la Députée, je profite de ce conseil municipal pour vous interpellier sur ce dossier afin que vous interveniez auprès du ministère pour qu'il réponde à ses obligations.

Peut-être pourrez-vous aussi lui rappeler que la Manche n'a toujours pas de DASEN, 3 semaines après la rentrée, dans un contexte sanitaire compliqué et lui indiquer que cela est vécu comme du mépris par le corps enseignant.

**Benoit ARRIVÉ** : La parole est à Madame Anna Pic, pour une déclaration qui a été préparée en lien avec Monsieur Hulin.

**Anna PIC** : Il y a juste une semaine, mercredi 16 septembre, Mehmet Yalçin, militant Kurde qui a fui la Turquie il y a 14 ans pour poursuivre son combat de la France où il était installé, a été expulsé. Mehmet Yalçin est le père de 3 enfants de 2, 4 et 6 ans, nés et scolarisés en France.

C'est donc d'une seule voix que le groupe des élus socialistes, écologistes, citoyens et radicaux de gauche et le groupe La Gauche Debout souhaitent sensibiliser les membres du conseil sur cette situation. L'extradition de Mehmet Yalçin est une honte au regard des menaces qui pèsent sur son intégrité physique en Turquie. Nous ne pouvons ignorer la situation politique Turque et la répression qui s'abat régulièrement sur les revendications du peuple Kurde en Turquie.

Au lendemain de la journée internationale de la paix, et parce que la France ne peut pas consciemment envoyer un homme à la torture et à la mort, parce que nous sommes des élus locaux qui défendent l'humanisme et le droit international, par cette déclaration nous demandons au Président de la République et à son ministre des Affaires Étrangères d'agir rapidement auprès des autorités Turques afin de s'assurer de la bonne santé de Monsieur Mehmet Yalçin et de permettre son retour auprès de ses enfants, sur le territoire français. Cet acte d'humanité et de droit permettrait à la France de mettre en cohérence sa politique étrangère, dénonçant, à juste titre, les atteintes aux droits de l'homme mais qui de l'autre expulse un militant des droits de l'homme vers les prisons d'un État autoritaire.

**Sonia KRIMI** : Bien reçu le message de Monsieur Hébert, je me rapprocherai de vous et on travaillera ensemble, je porterai votre parole et votre demande aussi loin que possible.

En revanche, je ne réponds pas à la seconde intervention, j'avais l'impression que j'étais à l'assemblée nationale à certains moments.

Je vais revenir à des choses beaucoup plus basiques, mais très importantes pour les habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Il y a la remise en état des voiries du passage Loysel, proche de l'école maternelle du Vœu. J'ai des photos ici, vous savez plus que moi, il y a un risque de sécurité qui est important. Il y a de très gros trous dans la voirie, je sais que la mairie a déjà répondu que c'est Presqu'Île Habitat qui a la main et que c'est à Presqu'Île Habitat de le faire, mais la mairie fait partie du conseil d'administration, je demande à la personne qui représente de porter cette demande de nos concitoyens.

La déchetterie d'Octeville est fermée le dimanche depuis la fin du confinement. Est-ce encore justifié ? Quelle est votre position sur ce point ?

**Benoit ARRIVÉ** : Pour la déchetterie, je vous invite à poser la question lors du prochain conseil d'agglomération, puisque c'est un équipement qui est géré par l'agglomération.

Sur le passage Loysel et Presqu'Île Habitat, je laisse la parole à Patrice Martin. C'est bien évidemment un sujet qui nous préoccupe et nous avons demandé à Presqu'Île Habitat de faire le nécessaire. C'est un dossier bien plus difficile qu'il n'y paraît puisqu'on est sur des questions de domanialité de voirie et que les habitants sont en partie co-propriétaires de la voirie.

**Patrice MARTIN** : Vous avez presque tout dit Monsieur le Maire. Comme vous n'êtes pas sans le savoir, Madame Krimi, la voirie est propriété de Presqu'Île Habitat, mais au vu de la situation, puisque la voirie est très fortement dégradée, j'ai reçu, il y a quelques jours de cela, le directeur de Presqu'Île Habitat pour regarder ce dossier, dans l'urgence et à plus long terme. Cela fera l'objet d'un travail de fond par la suite.

Concernant les réparations, le directeur de Presqu'Île Habitat m'a donné l'assurance que les travaux seraient faits dans les 15 jours. Une intervention a été faite auprès d'une entreprise pour reboucher les trous et ensuite on pourra entamer un travail de fond pour étudier la question dans sa globalité, avec toutes les problématiques que Monsieur le Maire vient de rappeler, à savoir, des servitudes de passages importantes de la part d'un certain nombre de propriétaires.

**Benoit ARRIVÉ** : J'avais été interpellé par Monsieur Maghe sur la question indemnitaire. Je voulais lui apporter les réponses aujourd'hui.



Lorsque l'on a débattu des indemnités de Cherbourg-en-Cotentin, je vous avais rappelé que j'avais pris l'engagement de baisser les enveloppes, j'en avais fait la démonstration à l'époque, comme je m'étais engagé, à baisser les indemnités à la fois du maire et des maires délégués. Monsieur Maghe, je réponds précisément, nous aurions pu verser un montant maximum d'indemnités dans le cadre de la réglementation de 682.823,20 € par an. Avec ce que le conseil municipal a voté, conformément à mes engagements de profiter de la phase 2 de Cherbourg-en-Cotentin pour baisser les indemnités, nous allons distribuer 390.184 € par an. Ce qui veut dire que nous mobilisons 57,1 % de l'enveloppe. Donc nous pourrions distribuer 100 % et nous avons fait le choix de distribuer et d'indemniser à hauteur de 57,1 %.

**Jean-Michel MAGHE** : Ma question était un peu plus précise, il y avait une première marche qui était le maximum autorisé pour une ville de la strate de Cherbourg-en-Cotentin et ensuite il y avait un maximum qui était le maximum augmenté de diverses possibilités. Les 390.000 euros doivent se situer entre les deux.

**Benoit ARRIVÉ** : Le maximum autorisé pour Cherbourg-en-Cotentin c'est 682.823 euros, ce que l'on va distribuer en indemnités c'est 390.184 euros, donc c'est 57 % du plafond légal pour notre strate.

**Jean-Michel MAGHE** : Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire, mais du maximum légal majoré. Le maximum légal avant majoration, je ne l'ai pas. C'est celui-là que je demande.

**Benoit ARRIVÉ** : D'accord, on va vous le donner.

**Bertrand HULIN** : La réaction de Madame Krimi, qui balaye d'un revers de main la situation de Mehmet Yalçın, cela justifie un peu plus que cela. Je rappelle que ce n'est pas quelque chose qui passe au-dessus de la tête des habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Dans cette ville nous avons voté plusieurs délibérations qui vont dans ce sens, il y a une tradition d'accueil et de fraternité. Je ne citerai pas toutes les associations qui maillent ce territoire, mais la situation de Mehmet Yalçın justifie autre chose qu'un dédain. Nous avons là une situation, comme cela a été dit dans la déclaration commune, qui nie les valeurs de notre République, mais aussi celles de Cherbourg-en-Cotentin. C'est réellement dommage de terminer le conseil municipal de cette manière, je crois que l'on a des valeurs à partager, cela a été magnifiquement rappelé avec la charte Normandy Friendly et on peut faire autre chose d'une situation dramatique pour un homme militant des droits de l'homme qui est actuellement dans les prisons Turques, où, je vous le rappelle, on meurt.

**Sonia KRIMI** : Je tiens à apporter une réponse à mon collègue, je comprends sa colère, que je partage, je rappelle que l'on est en face d'un cimetière, qui est la Méditerranée, depuis 2014 avec 20.000 morts. Je rappelle toutes les positions que j'ai prises pour la Turquie et contre le... bref je ne vais pas revenir sur tout le détail de ce que j'ai fait. Je ne veux pas recevoir des leçons, j'ai fait la queue à 5 h 00 du matin en Préfecture pour avoir un titre de séjour et je suis la seule dans cette salle qui a fait cela. On me donne des leçons sur ma capacité à porter des sujets humanitaires, on peut me reprocher mon côté libéral, certes, mais on ne peut pas me reprocher sur ce point. En tout cas je tiens à dire que je ne transigerai pas, il y a un retour de la loi « asile et immigration » dans un mois à l'Assemblée Nationale et vous allez voir ce que vous allez voir, dans mes réponses et mes propositions.

Alors, faire de la politique c'est bien, mais être « politicard » à la fin du conseil municipal et n'avoir que des réponses comme « Madame la Députée, on ne peut pas vous répondre parce que vous pouvez voter les lois et qu'on ne peut rien faire », je pense que pendant les 5 ans et demi qui restent ce ne serait pas mal que l'on puisse avoir des débats locaux, et le sujet de l'immigration est un sujet local, que je porte très fort au niveau national.

Je ne veux plus de leçons.

**Benoit ARRIVÉ** : Il ne s'agit pas de faire des leçons, il me semble que ce soir vous avez posé des questions, on vous a apporté un certain nombre d'éléments de réponse. Vous avez posé une question en fin de conseil sur la rue Loysel, on vous a apporté une réponse précise, sur la déchetterie je vous ai invitée à poser la question en conseil d'agglomération. Vous étiez intervenue précédemment, je vous ai aussi apporté des réponses. Il me semble que quand vous posez des questions, on vous apporte les réponses qui sont les nôtres. Monsieur Hébert vous a posé une question et il est en droit de le faire, le conseil municipal sert aussi à cela, notamment en fin de conseil, vous lui avez apporté une réponse.

Quant à l'interpellation légitime de Madame Pic et de Monsieur Hulin sur un cas particulier, vous pouvez répondre ou pas, mais permettez-moi de vous dire que votre réponse était en décalage avec la question posée. Ce soir, ce n'était pas votre combat ou votre approche du droit des immigrés, ou le droit d'asile, il me semble que la question posée par Monsieur Hulin et Madame Pic concernait autre chose. Après vous répondez comme vous voulez, mais si vous voulez que l'on ait un vrai débat, et je crois que vous avez envie que l'on puisse avoir de vrais débats, répondez aussi, ou ne répondez pas, mais répondez aux questions qui sont posées sans aller sur d'autres sujets.

Secrétaire de séance : Mme Estelle HAMEL  
Séance levée à 21h35.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît ARRIVÉ', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

**Benoît ARRIVÉ**

**01 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**  
**Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22**  
**Du Code Général des Collectivités Territoriales**

**DM\_2020\_0153\_CC du 20 décembre 2019**

**Activités péri-éducatives – Association du Patronage Laïque d'Equeurdreville**

Atelier de découverte « **Musique** » destinés aux enfants de l'école maternelle François Mitterrand du 7 janvier au 14 février 2020, de l'école maternelle Pauline Kergomard du 3 mars au 10 avril 2020, de l'école élémentaire Jean Goubert du 28 avril au 29 mai 2020 et de l'école élémentaire François Mitterrand du 2 juin au 4 juillet 2020 - Cout prévisionnel de la prestation 1 155 € pour 22 séances de 1h30

---

**DM\_2020\_0154\_CC du 20 décembre 2019**

**Activités péri-éducatives – Mme Catherine TISSOT**

Atelier de découverte « **Light painting/Photos** » destinés aux enfants de l'école élémentaire Jean Macé du 28 janvier au 4 juillet 2020, de l'école élémentaire Joseph Bocher du 7 au 24 janvier 2020 et du 3 au 20 mars 2020 et de l'école élémentaire Léon Blum du 28 janvier au 14 février et du 24 mars au 29 mai 2020 - Cout prévisionnel de la prestation 1 890 € pour 36 séances de 1h30

---

**DM\_2020\_0155\_CC du 8 juillet 2020**

**Musée de la libération**

Modification de la régie de recettes 10062 - Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, pass annuel, carte festivalier Normandie Impressionniste, chèque Cotentin et chèque Evasion. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket.

---

**DM\_2020\_0156\_CC du 8 juillet 2020**

**Musée Thomas Henry**

Modification de la régie de recettes 10063 - Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, pass annuel, carte festivalier Normandie Impressionniste, chèque Cotentin et chèque Evasion. Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket.

---

**DM\_2020\_0157\_CC du 8 juillet 2020**

**Aire d'accueil des gens du voyage**

Suppression de la régie d'avances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 - Le régisseur doit verser au comptable le montant de l'avance, les pièces justificatives des dépenses et les registres utilisés et en stock

---

**DM\_2020\_0158\_QU du 15 juillet 2020**

**Mise à disposition de locaux – Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)**

Convention de mise à disposition d'une salle de classe de l'école les Courlis sur la commune déléguée de Querqueville pour l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021 - Loyer annuel de 4 538 €

---

**DM\_2020\_0159\_QU du 15 juillet 2020**

**Mise à disposition gratuite de locaux – Bibliothèque de Querqueville**

Convention de mise à disposition gratuite des locaux de la « Ferme de la Rocamble » sur la commune déléguée de Querqueville pour la « Bibliothèque de Querqueville » dans le cadre strict de ses activités culturelles

---

**DM\_2020\_0160\_CC du 7 août 2020**

**Port de plaisance Chantereyne**

Convention de partenariat entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, la Communauté d'Agglomération du Cotentin et l'association Fil&Terre pour la mise à disposition gratuite de dix vélos à assistance électrique pour une durée de 6 mois

---

**DM\_2020\_0161\_CC du 15 juillet 2020**

**Cherbourg-en-Cotentin – Service informatique**

Dons d'équipements informatiques déclassés aux associations suivantes au 1<sup>er</sup> août 2020: Au fil de l'eau, Accueil des villes françaises, Centre d'activités scolaires et d'insertion professionnelle Emmaüs, Foyer des jeunes travailleurs et Service d'accueil et d'orientation

---

**DM\_2020\_0162\_CC du 16 juillet 2020**

**Espace Culturel Buisson – Report du spectacle de Roukiata Ouedraogo**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Ki M'aime me suive » en contrepartie du concert de Roukiata Ouedraogo le 4 février 2021 à l'AGORA pour un montant : 3 803,60 € TTC

---

**DM\_2020\_0163\_CC du 10 juillet 2020**

**Manche Numérique**

Convention-cadre entre la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et Manche Numérique relative à l'Environnement Numérique de travail pour le Premier Degré – Abonnement à la centrale d'achats de Manche Numérique pour un an renouvelable

---

**DM\_2020\_0164\_CC du 16 juillet 2020**

**Le Circuit – Report du concert de 47Ter**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Auguri Productions » en contrepartie du concert de 47Ter le 4 septembre 2020 à l'AGORA pour un montant : 8 440 € TTC

---

**DM\_2020\_0165\_CC du 16 juillet 2020**

**Espace Culturel Buisson – Concert de Terrenoire**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Olympia Production » en contrepartie du concert de Terrenoire le 10 septembre 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 2 637,50 € TTC

---

**DM\_2020\_0166\_CC du 15 juillet 2020**

**Conservatoire à Rayonnement Communal**

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie pour l'année 2020

---

**DM\_2020\_0167\_CC du 17 juillet 2020**

**Conservatoire à Rayonnement Communal**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Manche pour le projet « Ma Contrebasse et moi » pour l'année 2020-2021 – Budget prévisionnel du projet : 8 565 € et montant de la subvention attendu : 2 500 €

---

**DM\_2020\_0168\_CC du 17 juillet 2020**

**Espace Culturel Buisson – Concert de Lucas Santtana**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la SARL « NO FORMAT ! » en contrepartie du concert de Lucas Santtana le 10 novembre 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 2 637,50 € TTC

---

**DM\_2020\_0169\_CC du 20 juillet 2020**

**Espace Culturel Buisson – Spectacle « Désaxé »**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « TEKNAI » en contrepartie du spectacle « Désaxé » le 20 janvier 2021 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 5 064,84 € TTC

---

**DM\_2020\_0170\_CC du 21 juillet 2020**

**Le Circuit – Captation vidéo du concert de La Faim du tigre**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Alauna Records » en contrepartie du concert de La Faim du Tigre le 30 juillet 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 127,92 € TTC

---

**DM\_2020\_0171\_CC du 21 juillet 2020**

**Le Circuit – Captation vidéo du concert de La Sunbath**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Garage de Synthèse » en contrepartie du concert de Sunbath le 29 juillet 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 191,88 € TTC

---

**DM\_2020\_0172\_CC du 21 juillet 2020**

**Le Circuit – Captation vidéo du concert de Frankreich**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Studiochaudelande » en contrepartie du concert de Frankreich le 29 juillet 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 191,88 € TTC

---

**DM\_2020\_0173\_CC du 21 juillet 2020**

**Le Circuit – Captation vidéo du concert de Noza**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « MyCotentin » en contrepartie du concert de Noza le 27 juillet 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 191,88 € TTC

---

**DM\_2020\_0174\_CC du 15 juillet 2020**

**Mise à disposition de véhicules – Association F.C.E.H**

Convention de mise à disposition de deux minibus de neuf places de l'association F.C.E.H pour la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville du 10 au 31 juillet 2020 – Montant de 300 €

---

**DM\_2020\_0175\_CC du 21 juillet 2020**

**Le Circuit – Captation vidéo du concert de Haynmi**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Mogab Productions » en contrepartie du concert de Haynmi le 30 juillet 2020 à l'Espace culturel Buisson pour un montant : 191,88 € TTC

---

**DM\_2020\_0176\_CC du 22 juillet 2020**

**Monsieur Dominique LAHAYE**

Bail de location d'un logement de 87,76 m<sup>2</sup> – 14 impasse de la Saline, commune déléguée de Tourlaville – Loyer mensuel de 181,04 € – A compter du 1<sup>er</sup> août 2020 pour une durée de trois ans

---

**DM\_2020\_0177\_CC du 23 juillet 2020**

**Monsieur et Madame Olivier Joliton**

Bail de location d'un garage de 25 m<sup>2</sup> – 6 rue de la Fraternité, commune déléguée de Cherbourg-Octeville – Loyer mensuel de 42,80 € – A compter du 1<sup>er</sup> août 2020 pour une durée de trois ans

---

**DM\_2020\_0178\_CC du 24 juillet 2020**

**Association Les Petits Composteurs**

Convention avec l'association Les Petits Composteurs pour la collecte des bio-déchets de chaque restaurant scolaire de la commune déléguée de Tourlaville afin de centraliser les pesées et l'enlèvement sur la cuisine centrale JJ. Rousseau – Montant de la prestation de 1 478,40 € TTC

---

**DM\_2020\_0179\_CC du 27 juillet 2020**

**Mise à disposition gratuite de locaux – Pôle Enfance Hébergement, antenne Camille Belliard**

Convention de mise à disposition gratuite de locaux de 80,84 m<sup>2</sup> situés rue de la Moignerie sur la commune déléguée de Tourlaville au profit du Pôle Enfance Hébergement, antenne Camille Belliard du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2020

---

**DM\_2020\_0180\_CC du 30 juillet 2020**

**Frais de représentation 10065**

L'article 4 de la décision créant la régie d'avances est abrogé et remplacé par : les dépenses sont réglées par chèque bancaire ou carte bancaire. Elles peuvent être payées par remboursement de l'intéressé, soit directement au prestataire

---

**DM\_2020\_0181\_CC du 27 juillet 2020**

**Programme grand chantier de Flamanville 3**

Convention de compensation exceptionnelle des emprunts de 11 039 € passée avec EDF « Programme grand chantier de Flamanville 3 » sur une durée de deux ans, en 2020 et 2021

---

**DM\_2020\_0182\_CC du 30 juillet 2020**

**Bibliothèque Jacques Prévert**

Ateliers d'art plastique à destination du jeune public dans le cadre de Transat 2020 – Convention de partenariat avec Les Ateliers Médicis du 31 juillet au 22 août 2020

---

**DM\_2020\_0183\_CC du 3 août 2020**

**Musée Thomas Henry**

Projet Culture-Santé 2020-2021 « Une vie, une œuvre, suite et fin – volet 2 » autour de Charlotte Salomon – Budget prévisionnel du projet : 8 400 € de dépenses et 8 400 € de recettes (sollicitation d'une subvention de 4 300 € à la DRAC)

---

**DM\_2020\_0184\_CC du 3 août 2020**

**Musée Thomas Henry**

Exposition Louis Licherie 1642-1687, la quête de perfection d'un peintre sous Louis XIV – Signature de la convention de commissariat avec Monsieur François Marandet – Budget prévisionnel de 90 000 € de 2020 à 2022 dont les honoraires de Monsieur François Marandet de 14 000 €

---

**DM\_2020\_0185\_CC du 16 avril 2020**

**Spectacle d'André MANOUKIAN**

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la SARL MP Music (Enzo Productions) en contrepartie du spectacle d'André MANOUKIAN « le chant du périmée » le 6 février 2021 à l'Agora sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville pour un montant : 10 022,50 € TTC

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 - TABLEAU DES MARCHES**

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200129	DCP / POMSSIRH	S	Groupement commune de CEC et CCAS de CEC	Accord-cadre	Accompagnement psychologique	accord-cadre traité à prix unitaires	ASSOCIATION HANDICAP ET EMPLOI	173 rue antoine lavoisier 50180 AGNEAUX Tél : 02.33.72.55.15 Mail : ky@handicap-emploi.org
200128	DCP / PAG	S	Commune de CEC	Accord-cadre	Prestations 3D - dératisation - désinsectisation - désinfection lot 2 - secteur Est	accord cadre traité à prix unitaires avec un maximum annuel de commandes de 32 000€ HT	SARL DURANT HDS	127 rue antoine lavoisier zac croix carré 50180 AGNEAUX Tél : 02.33.55.20.14 Mail : secretariat@hds50.fr
200127	DCP / PAG	S	Commune de CEC	Accord-cadre	Prestations 3D - dératisation - désinsectisation - désinfection lot 1 -secteur Ouest	accord cadre traité à prix unitaires avec un maximum annuel de commandes de 32 000€ HT	MLSERVICES	2 avenue de la pointe du banc 50430 ST GERMAIN SUR AY Tél : 06.80.88.43.09 Mail : louis94800@hotmail.fr
200126	PQCV Centre de ressources	S	Commune de CEC	Marché	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à l'éclairage public	31 900,00 €	Sté IThERM CONSEIL SAS mandataire du groupement IThERM Conseil SAS/Sté OCTANT Avocats	ITHERM CONSEIL SAS Allée des Pierres Mayettes 92230 Gennevilliers Tél : 01.41.11.97.89 Mail : accueil@ithermconseil.fr  Sté OCTANT Avocats 56 rue Winston Churchill 59100 Roubaix Tél : 03.59.09.68.95 Fax : 03.20.02.44.19
2016195a6	PQCV Centre de ressources Direction nature, paysage et propreté	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	Accord-cadre n° 2016/195 Lot n° 1 : matériels électriques pour espaces verts Marché subséquent n° 6 Acquisition de matériels électriques pour espaces verts	12 243,14 €	SARL MELAIN MOTOCULTURE	SARL MELAIN MOTOCULTURE 2 rue François Halley ZA de l'Abbaye Rond-point route de la Haye du Puits 50390 Saint-Sauveur le Vicomte Tél. : 02.33.41.68.08 fax : 02.33.21.44.39 / Mail : motoculture-melain@wanadoo.fr SIRET : 535 001 432 000 17
200125	Pôle technique Direction études et travaux	TX	Commune de CEC	Marché	Marché de déconstruction : préfabriqués des écoles Jean Goubert et Jules Ferry et locaux associatifs Arc en Ciel et du garage de l'école Kergomard à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 2 : déconstruction, suppression des cheminements, des canalisations et réseaux enterrés sous bâtiment, remise en état du terrain	TF = 68 745 € HT TO1 = 1 820 € HT, TO2 = 455 € HT, TO3 = 1 120 € HT, TO4 = 960 € HT, TO5 = 1 440 € HT, TO6 = 1 920 € HT	GLOBAL DECONSTRUCTION	5825 rue des Carrières La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 88 10 95 Fax : 02 33 20 67 92 Mail : jbuin@glodep.fr

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200124	Pôle Technique Direction Etudes et Travaux Bâtiments	TX	Commune de CEC	Marché	Marché de déconstruction : préfabriqués des écoles Jean Goubert, Jules Ferry, locaux associatifs Arc-en-Ciel et du garage de l'école Kergomard à Equeurdreville-Hainneville - 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN Lot 1 : retrait amiante et plomb	TF : 47 830 € TO1 : 3 200 € TO2 : 3 200 € TO3 : 5 430 €	GLOBAL DEPOLLUTION	5825 rue des Carrières La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.88.10.95 Fax : 02.33.20.67.92 Courriel : jbuin@glodep.fr SIRET : 810 490 375 00021
200123	DCP / POLE TECH	FS	Commune de CEC	Marché	FOURNITURE DE MASQUES CHIRURGICAUX masque de protection 3 plis, type II, non tissé, 17.5*9.5cm, EN14683, 222691 (50)	30 000,00 €	SOMATICO	3bis rue Pierre-Gilles de Gennes - CS 10532 76824 MONT SAINT AIGNAN CEDEX Tél 02 76 51 82 90 Fax 02 35 60 01 92 siret : 499 503 092 00078
200122	PQCV Centre de ressources	TX	Commune de CEC	Marché	Rue Gambetta CD de Tourlaville Travaux d'aménagement de voirie	244 938,26 €	MASTELLOTTO SAS	31 rue de l'Avenir BP 40023 14651 CARPIQUET CEDEX Tél. : 02.33.01.89.00 Fax : 02.33.01.89.09 Mail : cotentin@mastelotto.com
200121	DCP / PUCE / CULTURE	S	Commune de CEC	Marché	Transport d'oeuvres d'art dans le cadre d'une exposition temporaire	77 672,00 €	ATLANTIC LOGISTIQUE	145 rue des orfèvres 44840 LES SORINIERES Tel : 02.40.43.59.60 Fax : 02.40.43.75.60 Mail : philippe.masco-juan@atlantic-logistique.com
200120	Pôle Technique DEML	S	Commune de CEC	Marché	Mise à jour et harmonisation des dossiers techniques amiantes	TF = 206 386.00 TO1 = 3 195.00 TO2 = 19 940.00 TO3 = 13 580.00	SOCOBAT EXPERTISES	54 rue Gabriel Péri 92120 MONTRouGE tel: 09.72.58.12.31 Fax: 04.78.28.72.01 service-commercial@socobat-expertises.com
200119	PQCV Centre de ressources	TX	Commune de CEC	Marché	Port de Querqueville Prolongement de la digue Est	369 529,08 €	SA MARC	7 rue des Métiers 35730 PLEURTUIT 0233204480 0233204485 cherbour@marc-gw.fr
200118	DCP / POLETEC	PI	Commune de CEC	Marché	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en accessibilité du cosec et extension de bâtiments au complexe sportif de la Saillanderie	68 761,00 €	AGENCE D'ARCHITECTURE EVE RICHARD THINON	48 place du Champ de Mars 50000 SAINT-LO Tel : 02.33.57.38.98 Mail : contact@lagencedarchitecture.com

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200117	DCP / POLETER / LG / EDUC	S	Commune de CEC	Accord-cadre	Organisation des activités pour les enfants du centre socioculturel la Mosaïque et coordination des temps périscolaires dans les écoles de la commune déléguée de La Glacerie	Prix global forfaitaire pour les prestations de base et certaines prestations variante (tap) prix unitaire pour les prestations variante, part variable et animateur supplémentaire.	LES FRANCAS DE LA MANCHE	27 ROUTE DE VILLEDIEU 50000 SAINT-LO Tél : 02 33 57 07 53 Mail : direction@francas50.fr
200116	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	Fourniture et transport de produits de voirie en béton	minimum 15 000 € HT / maximum 100 000 € HT	SAS PENET PLASTIQUES	6 RUE DE L'AVENIR CARPIQUET Tél : 02 31 71 70 70 Fax : 02 31 71 70 71 mail : c.verrier@penettp.fr
200115	PQCV Centre de Ressources	PI	Commune de CEC	Marché	Aménagement de la passerelle piétonne Avenue René Schmitt Mission de maîtrise d'oeuvre	28 650,00 €	ANTEA FRANCE	INNOVAPARC BAT A 2 RUE JEAN PERRIN CS26 14461 COLOMBELLES Cedex Tél : 02 31 46 12 46 Fax : 02 31 46 12 40 mail : secretariat.caen-fr@anteagroup.com
17114b20	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	Acquisition de tondeuses autotractées	3 826,67 €	Société LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES 0233416617 0233210733 lebiez.compta@wanadoo.fr
17114a20	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	Acquisition de tondeuses autotractées	3 746,67 €	Société LEBAUDY	Zone d'Armanville 50700 VALOGNES 0233401125 cbunel@lebaudy.com
200114	PQCV Centre de Ressources	TX	Commune de CEC	Marché	réalisation de travaux de bâchage de serres	19 272,48 €	Société CLAIE	ZI Ferté Rue d'Amsterdam 44370 LOIREAUXENCE 0240983274 0240834343 contact@claie.com
17114b18	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	achats de matériels espaces verts et petites voiries	43 616,73 €	SAS LEBIEZ motoculture	Avenue Jean Monnet 50700 Valognes 0233416617 0233210733 lebiez.compta@wanadoo.fr



Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
16195a7	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché	Acquisition de matériels électriques pour espaces verts	6 874,40 €	Etablissements MELAIN motoculture	2 rue François Halley ZA de l'Abbaye Route de la Haye du Puits 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE 0233416808 0233214439 motoculture-melain@wanadoo.fr
16200b12	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	Acquisition d'un peigne à gazon	3 600,00 €	Etablissements LEBAUDY	Zone d'Armanville 50700 Valognes 0233401125 cbunel@lebaudy.com
17114b19	PQCV Centre de Ressources	FS	Commune de CEC	Marché subséquent	acquisition d'un nettoyeur haute pression	2 066,67 €	Société LEBIEZ motoculture	Avenue Jean Monnet 50700 Valognes 0233416617 0233210733 lebiez.compta@wanadoo.fr
200113	DCP / POLETER / CHOC / AF	FS	Commune de CEC	Marché	FOURNITURE DE CHALETS	49 700,00 €	RUSTYLE	4 RUE DENIS PAPIN 67120 DUTTLEHEIM Tél : 03.88.38.26.57 Mail : info@rustyle.fr Siret : 318 175 031 00018
200112	DCP / DSI	PI	Commune de CEC	Marché	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SYSTEME D'INFORMATION DECISIONNEL	12 000,00 €	NEXT DECISION	31 RUE FOURE 44000 NANTES Tél : 02 34 09 31 70 Mail : administratif@nextdecision.fr Siret : 521 053 173 00022
200111	DCP / EDUC	S	Commune de CEC	Accord- cadre	PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR LES SERVICES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN lot(s) n°2 PRESTATIONS DIVERSES	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	COLLAS VOYAGES	LE HAUT 50340 BRICQUEBOSQ tél : 02.33.04.46.11 Mail : direction@collas-voyages.fr comptabilite@collas-voyages.fr Siret : 414 845 198 00012
200110	DCP / EDUC	S	Commune de CEC	Accord- cadre	PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR LES SERVICES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN lot(s) n°1 TRANSPORTS SCOLAIRES	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	COLLAS VOYAGES	LE HAUT 50340 BRICQUEBOSQ tél : 02.33.04.46.11 Mail : direction@collas-voyages.fr comptabilite@collas-voyages.fr Siret : 414 845 198 00012
200109	DCP / EDUC	FS	Commune de CEC	Accord- cadre	FOURNITURE DE DOCUMENTS ET LIVRES POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	DECITRE SA	16 RUE JEAN DESPERMET 69008 LYON tél : 04.26.68.00.68 Fax : 04.26.68.00.69 Mail : chargeclientelle@decoitre.fr Siret : 956 513 147 00192

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200108	DCP / DSI	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURES DE MATERIELS, LOGICIELS INFORMATIQUES ET PRESTATIONS ASSOCIEES	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	QUADRIA	56 rue Paul Claudel 87000 LIMOGES Tél : 02 31 46 51 67 Fax : 02 31 46 41 58 Mail : s.bohuon@quadria.fr Siret : 757 501 028 00026
200107	DCP / POLETER / LG / EDUC	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	CONFECTION ET LA LIVRAISON DE REPAS POUR LES COMMUNES DELEGUEES DE LA GLACERIE ET DE QUERQUEVILLE	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	CONVIVIO RCO	12 RUE DU DOMAINE - ZA DE LA RETAUDAIS 35137 BEDEE tél : 02.99.06.18.78 Mail : convivio-rco.bzh.commercial@convivio.fr commercial.ouest@convivio.fr Siret : 341 067 692 00366
200106	DCP	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX lot(s) n°31 – yaourts et fromages fermiers à base de lait de chèvre (en circuits courts)	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	CHEVRERIE DE LA HUBERDIERE	2 le pommier 50480 LIESVILLE SUR DOUVE Tél : 02.33.71.01.60 Mail : h.lefort@mediamanche.com Siret : 387 628 076 00011
200105	DCP	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX lot(s) n°13 – viande fraîche de porc issue de l'agriculture biologique PAC	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	INTER BIO NORMANDIE SERVICES	26 rue de Picardie 14500 VIRE Tél : 02.31.69.89.56 Fax : 08.97.10.00.37 Mail : mangerbioennormandie.services@gmail.com Siret : 505 049 809 00021
200104	DCP	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX lot(s) n°10 – viande de bœuf et veau issue de l'agriculture biologique PAC	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	SOCOPA VIANDES	Les abattoirs Court saint Paul BP 36 27110 LE NEUBOURG Tél : 02.32.38.97.00 Fax : 02.32.38.97.53 mail : administratif.neubourg@socopa.fr Siret : 508 513 785 00123
200103	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°11 MATERIEL AQUAFITNESS	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	HYDROFORM	CHEMIN DE BOISSY 78121 CRESPINIERES Tél : 01.55.42.79.89 Mail : c.diaz3@caneva.fr Siret : 531 961 852 00013
200102	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°10 FOURNITURE DE PANNEAUX DE SCORE	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	STRAMATEL	ZI DE BEL AIR 44850 LE CELLIER Tél : 02.40.25.46.90 Fax : 02.40.25.30.63 Mail : france@stramatel.fr Siret : 340 214 444 00010

Code marché	Suivi	Type de marché	Acheteur	Nature du marché	Objet du marché / Intitulé du lot	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	Adresse et coordonnées titulaire(s) du marché
200101	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°9 FOURNITURE ET POSE DE MATERIELS SPORTIFS	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	LEQUERTIER SPORT	153 AVENUE DE PARIS 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN tél : 02.33.44.69.29 Mail : lequertier.sport@orange.fr Siret : 511 997 678 00012
200100	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°8 MATERIELS D'ATHLETISME	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	MARTY SPORTS	ROUTE DE LA MEIGNANNE 49370 SAINT CLEMENT DE LA PLACE Tél : 02.41.77.03.86 Fax : 02 41 77 02 77 Mail : marchespublics@martysports.com Siret : 317 121 747 00024
200099	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°7 MATERIELS MULTISPORTS	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	CASAL SPORT	ZAC ACTIVEUM 1 RUE BLERLOT 67120 ALTORF Tél :09 69 36 95 95 mail : marchespublics@casalsport.com SIRET : 310 269 378 00157
200098	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°6 FILETS DE COMPETITION	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	LEQUERTIER SPORT	153 AVENUE DE PARIS 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN tél : 02.33.44.69.29 Mail : lequertier.sport@orange.fr Siret : 511 997 678 00012
200097	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°5 FILETS DE SPORT	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	LEQUERTIER SPORT	153 AVENUE DE PARIS 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN tél : 02.33.44.69.29 Mail : lequertier.sport@orange.fr Siret : 511 997 678 00012
200096	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°3 MATERIEL DE TIR A L'ARC	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	LEQUERTIER SPORT	153 AVENUE DE PARIS 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN tél : 02.33.44.69.29 Mail : lequertier.sport@orange.fr Siret : 511 997 678 00012
200095	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n°2 MATERIEL DE SWIN-GOLF	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	AG PLUS	9 ROUTE DE FONTENAY 77330 OZOIR-LA-FERRIERE Tél :01.60.18.50.12 Fax : 01.60.18.50.20 SIRET : 334 182 813 00058
200094	DCP / POLETER / SL	FS	Commune de CEC	Accord-cadre	FOURNITURE DE MATERIELS SPORTIFS lot(s) n° 1 PETIT MATERIEL MULTISPORTS	AC à Bon de commandes sans mini/maxi traités à prix unitaires	CASAL SPORT	ZAC ACTIVEUM 1 RUE BLERLOT 67120 ALTORF Tél :09 69 36 95 95 mail : marchespublics@casalsport.com SIRET : 310 269 378 00157

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020 - TABLEAU DES AVENANTS

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190113	procédure adaptée	04/07/2019	Rénovation des sanitaires de l'école Jean Goubert à Equeurdreville - 50120 CEC Lot n°2 : Menuiseries intérieures et extérieures	23 584,21 €	SAS LEFER	2	Travaux supplémentaires		689,00 € / 2,92 %	- 3266,00 € / -13,84 %		13/01/2020
2017/150	procédure adaptée	18/07/2017	Travaux de construction d'un bâtiment au groupe scolaire Eglantines à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 7 : plafonds suspendus	24 721,03 €	AMC FOLLIOU	2	Mise en place d'un escotrappe d'accès à la centrale de traitement de l'air et suppression de 15m² de dalles acoustique		-	11853,73 € / 47,95 %		30/01/2020
2018172PAC	procédure adaptée	10/08/2018	Convention de vérifications générales périodiques machinerie de scène	1 648,00 €	Scenique assistance	1	mois de référence indice initial		-	-		23/01/2020
2017/193	procédure adaptée	22/09/2017	Maintenance et entretien des équipements de cuisine de Cherbourg-en-Cotentin pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 - Lot 1 Hottes et circuits d'extraction	5 672,43 €	GSO	4	Modification de l'indice de révision des prix		-	-		13/02/2020
2018083AOC	appel d'offres ouvert	09/05/2018	Maintenance des systèmes de sécurité incendie des bâtiments de CEC pour les années 2018-2019-2020-2021	19 950,00 €	ENGIE INEO	2	Ajout d'équipements supplémentaires dans le cadre de la maintenance, non recensés initialement		12378,94 € / 62,05%	31981,72 € / 60,31%		19/02/2020
190097	procédure adaptée	28/06/2019	Rénovation thermique et chaudière bois école Léon Blum à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin lot n° 4 : isolation thermique par l'extérieur et enduit de finition	98 871,86 €	Viger & Cie	2	isolation des parties basses et isolation des façades tisanerie et bureau rdc		6 063,30 € / 6,13 %	12 588,86 € / 12,73 %		18/02/2020
190099	procédure adaptée	26/06/2019	Rénovation thermique et chaudière bois école Léon Blum à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin lot n° 6 : chaudière bois et gaz	124 836,20 €	Tabarin & Entzmann	2	Remplacement coffret DTU chaudière		430,00 € / 0,35 %	9 829,05 € / 7,87 %		18/02/2020
190122	procédure adaptée	16/07/2019	Aménagement de voirie Rue Roger Glinel Querqueville	329 989,58 €	Société MASTELLOTTO	1	Prix nouveaux et délais d'exécution prolongés	1	12 045,26 € / 3,65 %	12 045,26 € / 3,65 %		18/02/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190140	procédure adaptée	19/08/2019	Transformation d'un terrain de football en herbe en un terrain en gazon synthétique - stade Fatome - Tourlaville - lot n° 1 : Infrastructures sportives	704 572,10 €	PIGEON TP LOIRE ANJOU	1	MODIFICATION DE PRESTATIONS		50802.68 € / 7.21%	50802.68 € / 7.21%		19/02/2020
190141	procédure adaptée	02/08/2019	Transformation d'un terrain de football en herbe en un terrain en gazon synthétique - stade Fatome - Tourlaville lot n°2 : Eclairage sportif	243 156,00 €	INEO NORMANDIE	1	MODIFICATION DE PRESTATIONS		-4157.76 € / -1.71%	-4157.76 € / -1.71%		19/02/2020
2016/243	appel d'offres ouvert	19/12/2016	Prestations de services en assurances lot n° 3 - flottes automobiles et risques annexes CCAS	Marché à prix unitaires	SMACL	7	ADJONCTIONS ET SUPPRESSIONS DE VEHICULES ANNEE 2019		-	-		13/02/2020
2016/243	appel d'offres ouvert	19/12/2016	Prestations de services en assurances lot n° 3 - flottes automobiles et risques annexes CCAS	Marché à prix unitaires	SMACL	8	ADJONCTIONS ET SUPPRESSIONS DE VEHICULES ANNEE 2019		-	-		13/02/2020
2016/243	appel d'offres ouvert	19/12/2016	Prestations de services en assurances lot n° 3 - flottes automobiles et risques annexes CEC	Marché à prix unitaires	SMACL	9	ADJONCTIONS ET SUPPRESSIONS DE VEHICULES ANNEE 2019		-	-		13/02/2020
2016/243	appel d'offres ouvert	19/12/2016	Prestations de services en assurances lot n° 3 - flottes automobiles et risques annexes CEC	Marché à prix unitaires	SMACL	10	ADJONCTIONS ET SUPPRESSIONS DE VEHICULES ANNEE 2019		-	-		13/02/2020
2017/055	procédure négociée avec mise en concurrence préalable	31/03/2017	Création d'un pôle petite enfance - commune déléguée de Cherbourg-Octeville	416 574,36 €	CATHERINE FERMAND	3	REPARTITION HONORAIRE PART POLYFORM REATTRIBUEE A Mme FERMAND	0	-	77 400,05 € / 18,61%		17/02/2020
2017/262	procédure adaptée	07/12/2017	Organisation des activités pour les enfants du centre socioculturel la mosaïque et coordination des temps périscolaires dans les écoles de la commune déléguée de La Glacerie	Marché à prix unitaires	LES FRANCAS	3	SUPPRESSION D'UN POSTE ANIMATEUR		-	-		20/02/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190116	procédure adaptée	04/07/2019	Rénovation des sanitaires de l'école Jean Goubert à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : peinture	2 540,71 €	SAS VIGER ET CIE	1	Changement adresse et n° SIRET		-	-		04/03/2020
190121	procédure adaptée	16/07/2019	Aménagement des bureaux des agents de surveillance de la voie publique locaux Gambetta Fontaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : peinture - revêtements de sols	9 070,93 €	SAS VIGER ET CIE	1	Changement adresse et n° SIRET		-	-		04/03/2020
190121	procédure adaptée	16/07/2019	Aménagement des bureaux des agents de surveillance de la voie publique locaux Gambetta Fontaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 5 : peinture - revêtements de sols	9 070,93 €	SAS VIGER ET CIE	2	Travaux supplémentaires réfection des sols		708,12 € / 7,81 %	708,12 € / 7,81 %		28/04/2020
2017/180	procédure adaptée	23/08/2017	Construction d'une maison des artistes sur le site de la Brèche à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 8 : revêtement de sols / faïence	61 077,25 €	SAS VIGER ET CIE	2	Changement adresse et n° SIRET		-	- 774,90 € / -1,27 %		28/04/2020
2018098PAX	procédure adaptée	13/06/2018	Construction d'un centre de loisirs sans hébergement à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 10 : peinture - revêtements muraux	22 300,00 €	SAS VIGER ET CIE	2	Changement adresse et n° SIRET		-	275,76 € / 1,24 %		28/04/2020
2018360PAX	procédure adaptée	04/01/2019	Réaménagement du stade des Fourches - Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 9 : revêtements de sols souples	2 956,00 €	SAS VIGER ET CIE	1	Changement adresse et n° SIRET		-	-		28/04/2020
2019010AOC	appel d'offres ouvert	07/02/2019	Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux tous corps d'état années 2019-2020-2021-2022 Lot n° 4 : peinture - revêtements muraux et revêtements de sols	Marché à prix unitaires	SAS VIGER ET CIE	1	Changement adresse et n° SIRET		-	-		28/04/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
2019025PAX	procédure adaptée	05/03/2019	Construction d'un pôle petite enfance à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 10 : peinture / revêtements muraux	58 000,00 €	SAS VIGER ET CIE	1	Changement adresse et n° SIRET		-	-		28/04/2020
190097	procédure adaptée	28/06/2019	Rénovation thermique et chaufferie bois école Léon Blum à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 4 : isolation thermique par l'extérieur et enduit de finition	98 871,86 €	SAS VIGER ET CIE	3	Changement adresse et n° SIRET		-	12 588,86 € / 12,73 %		28/04/2020
2016/236	appel d'offres ouvert	09/11/2016	Services de télécommunications lot n°4 - Accès internet le marché prend effet à compter du 1er janvier 2017 pour un an-reconduction tacite maxi 4 ans	Marché à prix unitaires	STELLA TELECOM	1	Intégration nouvelles références au BPU	0	-	-		04/03/2020
190214	procédure adaptée	17/10/2019	Aménagement des bureaux des agents de surveillance de la voie publique locaux Gambetta Fontaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 2 : menuiserie intérieure	30 991,38 €	SAS LEFER	1	Travaux supplémentaires faux-plafonds de 2 pièces		1 339,74 € / 4,32 %	1 339,74 € / 4,32 %		10/03/2020
190098	procédure adaptée	26/06/2019	rénovation thermique et chaufferie bois école Léon Blum à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin lot n° 5 menuiseries	22 738,66 €	SAS LEFER	1	Remplacement double vitrage isolant et fourniture et pose d'une porte de secours PVC école primaire façade Nord		1 916,00 € / 8,43 %	1 916,00 € / 8,43 %		16/03/2020
17/243	appel d'offres ouvert	01/12/2017	Création et gestion d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique	387 691,20 €	CDHAT, mandataire SCIC Les 7 Vents, cotraitant	1	prestations articles 2.1, 2.3.2 et 2.6		-	-		26/05/2020
190081	procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle - Lot n°1 : gros oeuvre, démolition.	332 226,12 €	LEDUC SAS	1	Travaux supplémentaires pour le clavetage des longrines. Implantation de l'extension de limite de propriété.	0	14 158,06 € / 4,262 %	14 158,06 € / 4,262 %		08/06/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190089	procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle - Lot n°10 : peinture'.	71 055,82 €	SAS GUY LEFEVRE	1	Suppression de la peinture sur les charpentes neuves existantes. Peinture des pignons, des murs de soutènement d'entraînement, signalétique du terrain d'honneur.		- 17 834,69 € / -25,10%	- 17 834,69 € / -25,10%		08/06/2020
190090	procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle - Lot n°11 : désamiantage.	34 871,00 €	CMO	1	Traitement complémentaire suite à une analyse d'amiante positive de deux locaux.		4 863,00 € / 13,95%	4 863,00 € / 13,95%		08/06/2020
190082	procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle - Lot n°3 : couverture, bardage, étanchéité	325 840,85 €	SMAC	1	Remplacement des supports potelets en toiture terrasse.		3 016,67 € / 0,926 %	3 016,67 € / 0,926 %		12/06/2020
75-14	procédure adaptée	21/07/2014	Travaux de mise en sécurité et restructuration du café du théâtre Lot n° 10 : peinture - revêtements muraux	70 539,00 €	SAS VIGER ET CIE	3	Changement d'adresse et de SIRET		-	- 266,00 € / -0,37%		24/06/2020
2018258PAC	procédure adaptée	23/11/2018	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un schéma directeur des écoles publiques de Cherbourg-en-Cotentin	69 000,00 €	MENIGHETTI PARIS PROGRAMMATION	1	Report de date échéance l'AC au 30/06/2020	6	-	-		10/03/2020
190266	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 19 Fruits et légumes cuits prêts à l'emploi (5ème gamme),	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190268	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 21 Légumes maraîchers régionaux (en circuits courts),	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020



Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190269	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 22 Pommes de terre fraîches brutes (en circuits courts),	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190270	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 23 Légumes conventionnels,	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190271	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 24 Légumes maraîchers régionaux issus de l'Agriculture Biologique (en circuits courts),	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190272	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 25 Fruits maraîchers régionaux (en circuits courts),	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190273	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 26 Fruits conventionnels,	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190274	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 27 Fruits maraîchers régionaux issus de l'Agriculture Biologique,	Marché à prix unitaires	TERRE AZUR CHERBOURG GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		10/03/2020
190257	appel d'offres ouvert	18/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration Lot 8 Préparations élaborées réfrigérées	Marché à prix unitaires	PASSION FROID GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		13/03/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190277	appel d'offres ouvert	18/12/2020	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 30 Yaourts et fromages blancs variés productions fermières (en circuits courts),	Marché à prix unitaires	PASSION FROID GROUPE POMONA	1	Précision des adresses des différents interlocuteurs	0	-	-		13/03/2020
2017/219	appel d'offres ouvert	09/10/2017	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE Lot n°1 Les chaussants	Marché à prix unitaires	SAS SOMATICO	4	Intégration d'une nouvelle référence au BPU	0	-	-		09/03/2020
2018081AOC	appel d'offres ouvert	17/04/2018	Marché de formations en informatique lot 1 formations bureautique	320 000,00 €	LYCEE CURIE / COROT	1	Intégration des formatins à distance	0	-	-		16/06/2020
2018332AOC	appel d'offres ouvert	21/12/2018	FOURNITURES MECANIKES, PIECES, PNEUMATIQUES, LUBRIFIANTS LOT 30 Solution acquese d'urée à 32,5% en conditionnement (ADBlue ou équivalent)	Marché à prix unitaires	DMS DCA MORY SHIP – SNC	1	Transfert du marché DMS vers sté CPO	0	-	-	CPO	11/06/2020
190278	appel d'offres ouvert	20/12/2019	Fourniture de denrées alimentaires pour les services municipaux de restauration LOT 32 Fromages conventionnels et produits lactés,	Marché à prix unitaires	SAS DISFRAIS	1	Changement de tarif au bordereau de prix	0	-	-		10/06/2020
2018073AOC	appel d'offres ouvert	06/04/2018	Fourniture et livraison de carburants à port Chantereyne	Marché à prix unitaires	DMS (DCA-MORY-SHIP)	1	Transfert du marché DMS vers sté CPO	0	-	-	CPO	29/05/2020
2017/219	appel d'offres ouvert	09/10/2017	FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE Lot n°1 Les chaussants	Marché à prix unitaires	SAS SOMATICO	5	Intégration nouvelle référence au BPU	0	-	-		29/05/2020
2018119PAX	procédure adaptée	14/06/2018	Lot 2 - Location de pelles mécaniques et compacteurs	8 000,00 €	TERMALOC	1	Prolongation AC jusqu'au 24/07/2020		-	-		26/05/2020
2018120PAX	procédure adaptée	14/06/2018	Lot 5 - Location de matériel forestier	9 500,00 €	TERMALOC	1	Prolongation AC jusqu'au 24/07/2020		-	-		26/05/2020
2017/114A	procédure adaptée	17/05/2017	Accord-cadre avec marchés subséquents Achats de matériels espaces verts et de petites voiries Lot 1 - Matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	100 000,00 €	Ets Jacques Lebaudy	2	Prolongation AC jusqu'au 24/07/2020		-	-		19/05/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
2017/115/A	procédure adaptée	17/05/2017	Accord-cadre avec marchés subséquents Achats de matériels espaces verts et de petites voiries Lot 2 – Désherbeuses de petites voiries	216 000,00 €	Ets Jacques Lebaudy	2	Prolongation AC jusqu'au 24/07/2020		-	-		19/05/2020
2017/114/B	procédure adaptée	17/05/2017	Accord-cadre avec marchés subséquents Achats de matériels espaces verts et de petites voiries Lot 1 - Matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	100 000,00 €	SAS LEBIEZ	2	Prolongation AC jusqu'au 20/07/2020		-	-		19/05/2020
2017/115/B	procédure adaptée	17/05/2017	Accord-cadre avec marchés subséquents Achats de matériels espaces verts et de petites voiries Lot 2 – Désherbeuses de petites voiries	216 000,00 €	SAS LEBIEZ	2	Prolongation AC jusqu'au 24/07/2020		-	-		19/05/2020
2017/243	appel d'offres ouvert	01/12/2017	Création et gestion d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique	323 076,00 €	C.D.H.A.T	1	Modification des conditions de la réalisation de la prestation		-	-		26/05/2020
2017/117	procédure adaptée	03/06/2017	Création d'un portail internet et de sites satellites.	57 100,00 €	CAMEROS	3	Erreur de rédaction dans l'avenant 2	0	-	-		26/05/2020
190238	procédure adaptée	19/11/2019	Organisation des activités péri et extra scolaires de l'ALSH commune déléguée de Tourlaville 2020-2023	Marché à prix unitaires	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	1	Modification des prestations et de leur impact sur la masse salariale	0	-	-		12/06/2020
2018276AOC	procédure adaptée	21/12/2018	FOURNITURES MECANIKES, PIECES, PNEUMATIQUES, LUBRIFIANTS LOT 3 Filtration véhicules légers	Marché à prix unitaires	AEDS	1	Transfert du marché AEDS vers NORMANDIE ACCESSOIRES	0	-	-	NORMANDIE ACCESSOIRES	05/06/2020
2018340AOC	procédure adaptée	21/12/2018	FOURNITURES MECANIKES, PIECES, PNEUMATIQUES, LUBRIFIANTS LOT 32 Pièces adaptables dites "d'usure" pour véhicules poids lourds	Marché à prix unitaires	AEDS	1	Transfert du marché AEDS vers NORMANDIE ACCESSOIRES	0	-	-	NORMANDIE ACCESSOIRES	05/06/2020
190059	procédure adaptée	25/03/2020	Etude de programmation urbaine - conception du projet urbain sur le secteur Beaugard - commune déléguée de La Glacière	31 700,00 €	LA FABRIQUE URBAINE	3	Prolongation de délais de 5 mois soit jusqu'au 30/09/2020	18	-	-		12/06/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
190128	appel d'offres ouvert	05/08/2019	Rédaction, impression et distribution du magazine municipal Lot 2 Impression du Magazine	Marché à prix unitaires	IMPRIMERIE VINCENT	1	Changement de coordonnées bancaires	0	-	-		26/05/2020
2018150PAS	procédure adaptée	06/08/2018	ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE POUR UN PROJET RESILIENT SUR UN SITE SOUMIS AU RISQUE DE SUBMERSION MARINE - QUAI COLLINS	137 200,00 €	SETEC ORGANISATION SAS	4	Prolongation de délai du marché jusqu'au 31/12/2020 (crise Covid et élection)	24	-	18 350,00 € / 13,37 %		12/06/2020
190104	appel d'offres ouvert	14/06/2019	Fourniture de couches pour les établissements d'accueil de jeunes enfants	Marché à prix unitaires	LABORATOIRE RIVADIS	1	Modifications de référence au bordereau de prix	0	-	-		12/06/2020
2018258PAC	procédure adaptée	23/11/2018	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un schéma directeur des écoles publiques de Cherbourg-en-Cotentin	69 000,00 €	MENIGHETTI PARIS PROGRAMMATION	2	Prolongation de délai jusqu'au 31/12/2020	25	-	-		29/06/2020
15/119	procédure adaptée	04/01/2016	AMO renouvellement du contrat de concession électricité	86 750,00 €	Société AEC, mandataire Cabinet SYMCHOWICZ WEISSBERG & Associés, cotraitant	2	Prorogation du marché et modification répartition des prestations		-	16 800,00€ / 19,37 %		20/07/2020
2017/193	procédure adaptée	22/09/2017	Maintenance et entretien des équipements de cuisine des bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour les années 2017-2018-2019-2020. lot 1 : hottes et circuits d'extraction	5 672,43 €	GSO	5	revalorisation du montant annuel de la maintenance corrective		-	-		01/08/2020
2018030PAX	procédure adaptée	13/03/2018	Travaux de réhabilitation et remise aux normes du centre de loisirs Pierre Montécot à Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 13 : peinture et nettoyage des façades	15 299,13 €	VIGER ET CIE	1	Changement adresse et SIRET		-	-		27/07/2020
2017/111	procédure adaptée	24/05/2017	Création d'un centre social et d'un pôle multi-accueil avenue de Tourville à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin - lot n° 12 : revêtements de sols souples	30 228,67 €	VIGER ET CIE	2	Changement adresse et SIRET		-	245,68€ / 0,81%		27/07/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
2017/112	procédure adaptée	24/05/2017	Création d'un centre social et d'un pôle multi-accueil avenue de Tourville à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin - lot n° 13 : peinture	48 352,67 €	VIGER ET CIE	1	Changement adresse et SIRET		-	-		27/07/2020
2017/151	procédure adaptée	18/07/2017	Construction d'un bâtiment au groupe scolaire Eglantine à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin	33 502,51 €	VIGER ET CIE	2	Changement adresse et SIRET		-	590,00 € / 1,76%		27/07/2020
2017/152	procédure adaptée	18/07/2017	Construction d'un bâtiment au groupe scolaire Eglantine à Tourlaville 50110 Cherbourg-en-Cotentin - lot n° 9 : peinture	34 264,95 €	VIGER ET CIE	1	Changement adresse et SIRET		-	-		27/07/2020
2018106PAX	procédure adaptée	06/08/2018	Refonte des locaux de l'association sportive d'Hainneville à Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin - lot n° 5 : revêtements de sols souples - peinture	30 196,08 €	VIGER ET CIE	2	Changement adresse et SIRET		-	2 166,60 € / 7,17%		27/07/2020
2017/189	appel d'offres ouvert	22/08/2017	Marché de maîtrise d'oeuvre portant sur les travaux de restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	198 299,99 €	2BDM Architecture et Patrimoine	5	Répartition des honoraires des missions restant dues		-	15 388,67 € / 7,76%		31/07/2020
2017/194	procédure adaptée	22/09/2017	Maintenance et entretien des équipements de cuisine des bâtiments de la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour les années 2017-2018-2019-2020 - lot n° 2 : appareils de cuisson, de réfrigération et de laverie	11 855,00 €	THERMICLIM	4	Revalorisation du montant annuel et ajout et suppression d'équipements		30 000,00€ / 30,45%	41 855,00€ / 42,48%		24/07/2020

Code marché	Procédure de passation	Date de notification	Objet du marché	Montant € HT	Titulaire(s) du marché	N° de la modification	Objet de la modification	Durée modifiée	Montant modifié € HT / %	Montant total des modifications € HT / %	Nouveau titulaire	Date de notification de modification
2018054PCC	procédure adaptée	29/03/2018	Requalification de la pointe de Querqueville Marché de maîtrise d'oeuvre et de service Avenant n° 1	1 000 000,00 €	Société FOLIUS 970 rue du Méniltat 76190 STE MARIE DES CHAMPS SAS INGETEC/Sté ATELIER 970/Sté ON-Agence de Conception Lumière/Sté Chroniques Conseil/Sté Repérage Urbain/	1	Modification des coordonnées bancaires de la Sté INGETEC		-	-		18/08/2020
2019005PAX	procédure adaptée	07/02/2019	Vérifications périodiques, maintenance des extincteurs et affichage de sécurité des bâtiments communaux - Années 2019-2020-2021-2022	20 263,46 €	CHUBB FRANCE	1	Bâtiments gérés par la ville de Cherbourg-en-Cotentin et non par le CCAS et suppression et ajouts d'équipements		-59,29€ / 0,29%	-59,29€ / 0,29%		
190120	procédure adaptée	16/07/2019	Aménagement des bureaux des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) locaux Gambetta Fontaine 50100 Cherbourg-en-Cotentin - Lot n° 4 : électricité	16 873,14 €	SELCA	1	Travaux supplémentaires		239,74€ / 1,42%	239,74€ / 1,42%		10/09/2020
190086	procédure adaptée	25/06/2019	Aménagement du site de la Polle à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 7 : électricité	152 099,44 €	SELCA	1	Prestations supplémentaires		2 255,27€ / 1,48%	2 255,27€ / 1,48%		07/09/2020

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020**

### 1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

#### □ **2 Concessions en columbarium :**

- 2 concessions temporaires : N° 263, 264

#### □ **9 Concessions en secteur cinéraire :**

- 2 concessions temporaires : N° 381, 388,
- 7 concessions trentenaires : N° 380, 382 à 387

#### □ **16 Concessions traditionnelles :**

- 5 concessions temporaires : N° 8009, 8012, 8015, 8019, 8021
- 11 concessions trentenaires : N° 8006, 8007, 8008, 8010, 8011, 8013, 8014, 8016, 8017, 8018, 8020